



CONSEIL
DU PATRIMOINE
DE MONTRÉAL

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010

PRODUCTION

COORDINATION
José Froment

RÉDACTION
Josée Asselin
José Froment
Michèle Lavoie
Marie Lessard

RÉVISION
Frédéric Simonnot
(Perception communications)

CONCEPTION GRAPHIQUE
Isabelle Robida (Infrarouge.ca)

Disponible sur le site Internet du Conseil
à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/cpm



Montréal, le 20 juin 2011

La présidence du conseil municipal
Ville de Montréal

Monsieur, Madame,

C'est avec plaisir que je vous transmets le rapport rendant compte des activités du Conseil du patrimoine de Montréal pour l'année 2010, conformément au règlement relatif au Conseil (132-06, article 18).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, mes salutations respectueuses.

La présidente,

Marie Lessard

TABLE DES MATIÈRES

- 5 LE MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE**
- 7 LA MISSION ET LE MANDAT DU CONSEIL**
- 8 LA COMPOSITION DU CONSEIL**
- 9 LE CONSEIL EN STATISTIQUES**
- 14 LE COLLOQUE ANNUEL**
- 18 UN BILAN DES ACTIVITÉS 2010**
 - LA PROTECTION DU PATRIMOINE
 - LA RECONNAISSANCE PATRIMONIALE
 - LA CONNAISSANCE ET LA PROMOTION DU PATRIMOINE
- 39 ANNEXE 1**
 - HISTORIQUE DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MONTRÉLAIS
- 40 ANNEXE 2**
 - STATUTS DE RECONNAISSANCE PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX



LE MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Le cinquième anniversaire de la Politique montréalaise du patrimoine, en 2010, a été l'occasion, pour le Conseil du patrimoine de Montréal, de faire un bilan de ses propres activités. Ce bilan nous permet de réaffirmer notre engagement à l'égard des trois volets complémentaires de notre mandat, soit la protection, la reconnaissance et la promotion du patrimoine, dont ce rapport rend compte pour 2010. Le Conseil ayant atteint une certaine maturité (depuis sa création en 2002), il est maintenant mieux outillé pour cibler ses objets d'intervention, faire le point sur ses outils de travail et définir plus précisément ses priorités. Notamment, l'anniversaire de la Politique nous rappelle que Montréal reconnaît le caractère multidimensionnel du patrimoine. Or, à sa création, le Conseil n'avait pas nommément été investi de responsabilités relatives aux patrimoines autres que le construit. En collaboration avec le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise (BPTÉ) de la Ville de Montréal¹, nous avons donc entrepris de revoir notre mandat. L'objectif est de mieux jouer notre rôle de conseiller auprès du conseil municipal en ce qui a trait au patrimoine naturel des écoterritoires et à celui du domaine public des territoires patrimonialisés, par exemple les places publiques du Vieux-Montréal.

Notre bilan nous a aussi amenés à rationaliser nos activités. D'abord, en vue de mieux baliser l'évaluation des projets qui nous sont soumis, nous avons effectué, tant pour le patrimoine naturel que culturel, un examen des documents à portée internationale accompagnant l'évolution des concepts, des principes et des outils utiles. Nous avons aussi, dans la foulée de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels adoptée en 2004, fait le point sur les principes d'intervention à appliquer aux propriétés privées situées dans les écoterritoires et autres milieux méritant une protection accrue du patrimoine naturel. Ceci nous a conduits à publier une capsule d'information sur notre site Internet : *Aménager sa propriété en protégeant les milieux naturels*.

L'une des réalisations du Conseil dont je suis particulièrement fière est la collaboration fructueuse que nous avons développée avec la Ville. D'abord, je souligne notre colloque annuel que nous destinons spécifiquement aux fonctionnaires de la Ville et des autres villes de l'agglomération qui œuvrent dans un ou l'autre des champs du patrimoine. Cette année, le thème *Les quartiers en transformation : enjeux et outils* a permis des échanges sur des problèmes communs, mais aussi sur des solutions inspirantes. La collaboration Conseil-Ville prend également la forme de travaux conjoints avec le BPTÉ. L'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu, enjeu majeur tant pour l'attribution de statuts que pour la protection du patrimoine, constitue l'un de ces dossiers. Le BPTÉ a développé une procédure d'évaluation axée sur la collaboration de divers acteurs, dont les experts de la Ville et les propriétaires des lieux. Il a associé le Conseil à un exercice de formalisation en 2009, en nous invitant à participer aux travaux du groupe de travail formé à cet effet et en sollicitant par la suite nos commentaires sur la procédure révisée. L'instauration d'un processus officiel

témoignant de l'élargissement et de la diversification du patrimoine a l'avantage de mieux intégrer la diversité des points de vue, en associant des acteurs autres que les experts en patrimoine construit. Dans la mesure où l'on réussit à dissocier l'analyse patrimoniale de l'élaboration d'un projet de développement, elle permet aussi d'assurer la neutralité de l'étude, contrairement à la procédure antérieure.

Un autre dossier où l'intervention du Conseil s'est arrimée à celle de la Ville est le projet de loi n° 82 relatif à la Loi sur le patrimoine culturel. Cette nouvelle loi, je le rappelle, remplacera la Loi sur les biens culturels en proposant de « nouveaux » patrimoines, soit les intérieurs (à l'échelle municipale), le patrimoine immatériel (aux échelles nationale et municipale) et les paysages (à l'échelle nationale). La Ville nous a consultés à propos de son mémoire et, dans l'avis que nous avons rendu, nous avons notamment renchéri sur la proposition d'inclure dans la loi la possibilité que les villes aient recours à des servitudes de conservation en plus des mécanismes d'ordre réglementaire.

Cette année, la conversion des propriétés religieuses et des ensembles paroissiaux a particulièrement interpellé le Conseil quant à sa mission de protection. Certains projets réussissent à mettre en valeur les lieux, mais d'autres entraînent des démolitions, des modifications ou des ajouts mettant en péril leur valeur patrimoniale. C'est pourquoi je me permets de recommander, dans l'esprit des travaux du BPTÉ sur l'intérêt patrimonial, que des énoncés patrimoniaux de telles propriétés soient réalisés afin de fixer des balises claires guidant les projets éventuels. Le Conseil étant l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine, je souhaite également qu'il soit consulté sur les changements au plan d'urbanisme requis pour modifier la vocation de ces propriétés, même lorsque celles-ci ne sont pas situées dans des territoires reconnus par la Loi sur les biens culturels.

Les demandes de démolition ont aussi suscité des questions. L'enjeu s'est posé avec acuité dans le cas du théâtre Séville et de la maison Redpath, détériorés au point qu'il est devenu difficile sinon impossible de les récupérer. Bien qu'il soit souhaitable de commémorer les disparus, rien ne remplace les témoins en place et je ne peux que réitérer la nécessité d'entretenir et réparer. Pour cela, la sensibilisation et les incitatifs s'imposent tout autant que la réglementation.

Je profite enfin de la publication de ce rapport d'activités pour remercier les trois membres de la petite équipe du Conseil, dont l'efficacité et la gentillesse sont sans pareil.

La présidente,

Marie Lessard

1. Auparavant situé dans le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, le BPTÉ a été incorporé à la Direction de la culture et du patrimoine en septembre 2010.



LA MISSION ET LE MANDAT DU CONSEIL

SA MISSION

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine. Comme on le stipule dans la *Politique du patrimoine* de la Ville de Montréal (p. 49) :

(...) il conseille et informe le conseil municipal, le comité exécutif et les conseils d'arrondissements sur les questions liées à la protection et à la mise en valeur du patrimoine, notamment pour la citation de monuments historiques, la constitution de sites du patrimoine ou les demandes de démolition d'immeubles patrimoniaux. Son rôle l'amène à se prononcer sur les propositions de modifications du Plan d'urbanisme et lors de l'adoption de projets majeurs touchant un emplacement reconnu pour sa valeur patrimoniale. Il contribue également à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Politique du patrimoine de la Ville, tout en s'intéressant à l'initiation et à la sensibilisation des citoyens au patrimoine, par son appui à l'organisation d'activités et à l'élaboration d'outils pédagogiques.

SON MANDAT

À titre d'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine, le Conseil donne son avis au conseil municipal, au comité exécutif, à un conseil d'arrondissement sur :

- + les modifications du *Plan d'urbanisme* touchant des territoires ou immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale (en vertu de la Loi sur les biens culturels, L.R.Q. chap. B-4);
- + tout projet en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal touchant ces territoires ou immeubles;
- + tout projet de citation d'un monument historique ou de constitution d'un site du patrimoine;
- + tout projet de démolition d'un immeuble reconnu pour sa valeur patrimoniale (en vertu de la Loi sur les biens culturels) et qui ne fait pas l'objet d'un avis de la Commission des biens culturels du Québec.

Le Conseil peut également donner son avis au conseil municipal, au comité exécutif, à un conseil d'arrondissement, à un service corporatif ou de sa propre initiative sur d'autres objets telles des politiques municipales ou toute autre question relative à la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.

En appliquant les règles proposées par l'Office de consultation publique de Montréal et en les adaptant, il sollicite des opinions et reçoit les représentations de toute personne ou de tout groupe sur les questions relatives à la protection et la mise en valeur du patrimoine.

- + Il recommande au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement la réalisation d'études visant la protection et la mise en valeur du patrimoine.
- + Il contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la *Politique du patrimoine de la Ville*.
- + Il favorise l'organisation d'activités de sensibilisation au patrimoine et l'élaboration d'outils pédagogiques.
- + Il peut demander la réalisation et la mise à jour d'inventaires du patrimoine montréalais.
- + Il peut former des comités relativement à des questions particulières.

Enfin, le Conseil, en collaboration avec le BPTÉ de la Ville de Montréal, conseille l'administration municipale sur la désignation des lieux, voies, parcs, places publiques ou immeubles pour lesquels des demandes de désignation ont été faites. Le comité formé à cette fin analyse ces demandes et fait des propositions, en se fondant sur les normes établies par la Commission de toponymie du Québec.

En assumant ces fonctions diverses, le Conseil défend l'idée d'une notion élargie du patrimoine. Ses objectifs sont d'assurer la pérennité du patrimoine sous toutes ses formes, d'intégrer une vision du futur dans le respect du passé en émettant des avis sur des projets d'aujourd'hui, d'apprécier les intérêts en présence en toute neutralité, de reconnaître le patrimoine comme une composante structurante de l'environnement au même titre que les autres phénomènes urbains et d'aider à la prise de décision des élus municipaux.

Le règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (règlement 02-136), en vertu de l'article 83.12 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), a été adopté par le conseil municipal le 19 août 2002. Il a été modifié une première fois en septembre 2003, puis une seconde fois en avril 2005, pour préciser le mandat du Conseil.

Le Conseil relève du conseil municipal, qui nomme les membres et attribue le budget de fonctionnement. Une somme équivalente à celle de 2009, soit 502 000 \$ en sus de la contribution du Fonds des immeubles, lui a été attribuée en 2010. Le Conseil collabore également avec les arrondissements, les services corporatifs, les organismes en patrimoine et les citoyens. Conjugués à l'expertise de ses membres, ces liens permettent au Conseil d'avoir une vision d'ensemble des enjeux patrimoniaux montréalais et de leur traduction dans le territoire municipal.

LA COMPOSITION DU CONSEIL

LES MEMBRES

Le Conseil du patrimoine de Montréal est composé de onze membres, dont deux agissent à titre de membres suppléants. Spécialisés en urbanisme, histoire urbaine, architecture, archéologie, paysage, écologie et ethnologie, ils forment ainsi un groupe pluridisciplinaire, représentatif des différentes catégories de patrimoine culturel et naturel. Ils sont nommés par le conseil municipal, et leur mandat est de deux ans, renouvelable une fois. Conformément à l'article 6 du *Règlement sur le Conseil*, ils sont recrutés à la suite d'un appel public de candidatures lancé tous les deux ans.

En 2010, le Conseil est constitué des personnes suivantes : la présidente est **Marie Lessard**, urbaniste, professeure à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, et le vice-président est **André Bouchard**, professeur au Département de sciences biologiques de l'Université de Montréal et chercheur à l'Institut de recherche en biologie végétale, dont nous déplorons le décès, survenu le 4 mars 2010.

Les autres membres sont : **Robert Bouthillier**, ethnologue, chercheur et animateur; **Richard de la Riva**, architecte, membre fondateur et associé, Affleck + de la Riva; **Claudine Déom**, professeure à l'École d'architecture de l'Université de Montréal, responsable de l'option Conservation de l'environnement bâti de la maîtrise en aménagement de la Faculté de l'aménagement; **Gabriel Deschambault**, architecte et urbaniste; **Michel Lamontagne**, consultant en politiques et gestion de l'environnement; **Gérald McNichols Tétreault**, urbaniste, consultant en conservation et en restauration du patrimoine bâti; **Claire Poitras**, professeure-chercheure, et maintenant directrice de l'INRS-Urbanisation, Culture et Société; **Claude Rocheleau**, archéologue-anthropologue, membre fondateur et associé, Arkéos; et **Julie St-Arnault**, architecte de paysage, membre fondateur et associée, Vlan paysages.

Jacques Brisson, professeur au Département de sciences biologiques de l'Université de Montréal et chercheur à l'Institut de recherche en biologie végétale, **Pierre Gauthier**, professeur agrégé au Département de géographie, urbanisme et environnement de l'Université Concordia, et **Julia Gersovitz**, architecte, membre fondateur et associée, Fournier Gersovitz Moss et associés, sont devenus membres en septembre 2010, remplaçant André Bouchard, Gérald McNichols Tétreault et Claudine Déom. Le nouveau vice-président est **Michel Lamontagne**.



LE PERSONNEL

La présidente occupe son poste à mi-temps et le Conseil est soutenu dans l'accomplissement de sa mission par trois personnes. Michèle Lavoie, secrétaire de direction, est responsable de la planification et de la gestion des activités et assume également la gestion de la documentation et la mise à jour du site Internet du Conseil. Deux professionnelles font la recherche, l'analyse et la rédaction associées aux divers mandats du Conseil et le représentent au sein de comités et groupes de travail. L'architecte paysagiste José Froment, aussi détentrice d'une maîtrise en aménagement, est la conseillère en planification, particulièrement responsable des dimensions liées à la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et des paysages. Le poste de conseiller en aménagement associé au volet patrimoine construit, est occupé par Josée Asselin, détentrice d'une formation en architecture et d'une maîtrise en aménagement spécialisée en conservation de l'environnement bâti.

LE CONSEIL EN STATISTIQUES

L'ANNÉE 2010 EN BREF

SÉANCES ET RENCONTRES DU CONSEIL EN 2010

- + 14 séances

RÉUNIONS ET RENCONTRES

- + 9 rencontres de la présidente avec des directions de la Ville ou d'organismes paramunicipaux ou avec des élus, dont 2 réunions de sélection des futurs membres du Conseil avec des directeurs de services et des élus
- + 11 réunions de la présidente sur des dossiers particuliers avec des services centraux ou en arrondissement
- + 2 réunions de la table de concertation du Mont-Royal
- + 8 rencontres de l'équipe du Conseil avec diverses instances
- + 25 rencontres des professionnelles du Conseil sur des dossiers particuliers avec des services centraux ou en arrondissement

ACTIVITÉS SPÉCIALES

- + Le colloque annuel du Conseil
- + 8 autres colloques et journées d'étude
- + 8 activités de formation de l'équipe du Conseil

DOCUMENTS PRODUITS

- + Rapport d'activités 2009
- + Actes du colloque annuel 2009
- + 35 avis et 9 notes
- + 6 capsules du patrimoine

LES PROJETS TRANSMIS AU CONSEIL, 2003-2010

Le Conseil communique son point de vue et ses recommandations sous forme de mémoires, d'avis ou de notes, à la demande du conseil municipal, du comité exécutif, d'un conseil d'arrondissement ou d'un service central. Il peut également prendre l'initiative de faire des recommandations, comme il l'a fait cette année dans le cas de la démolition proposée de la maison Redpath. En vertu du règlement municipal qui le régit, son avis est formellement requis en cas de modifications au *Plan d'urbanisme* touchant des territoires ou des immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale, de projets proposés en vertu de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* touchant ces territoires ou immeubles, de projets de citation d'un monument historique ou de constitution d'un site du patrimoine et, enfin, de démolitions de tout immeuble cité ou situé dans un site du patrimoine, qui sont toutes des interventions pour lesquelles l'autorisation du conseil municipal est requise. Les arrondissements sont d'autre part tenus de l'informer des projets touchant les

territoires ou immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale en même temps qu'ils en informent leur comité consultatif (en vertu du règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil municipal aux conseils d'arrondissement).

Les commentaires et les recommandations du Conseil sont consignés dans des avis officiels publiés sur son site Internet ou dans des notes transmises aux arrondissements ou services mais non rendues publiques. Des notes sont notamment préparées quand le Conseil examine un projet à une étape préliminaire de son élaboration. Il arrive aussi que le Conseil transmette ses commentaires d'une manière informelle, oralement ou par courriel, lorsque ceux-ci sont mineurs.

En 2010, sur les 179 projets que lui ont soumis les arrondissements et services corporatifs, le Conseil a diffusé un total de 44 avis et notes.

NOMBRE DE PROJETS TRANSMIS AU CONSEIL POUR INFORMATION PAR LES ARRONDISSEMENTS ET LES SERVICES CORPORATIFS

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
AHUNTSIC-CARTIERVILLE		3	8	23	14	25	20	23
CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	1	6	34	30	33	49	46	24
DORVAL-ÎLE DORVAL			1					
LACHINE		1						
LE PLATEAU-MONT-ROYAL		10	1	2		2	5	27
LE SUD-OUEST	2	4	1	7	1	4	3	
MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE				1			1	
MONTRÉAL-NORD							1	
OUTREMONT	1		1			9	9	9
PIERREFONDS-ROXBORO				4	1	3		
POINTE-CLAIRE	1		1					
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES				2	2	4	1	
ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE		3		1	4	4	1	3
SAINT-LAURENT							1	
VERDUN			1	1			2	
VILLE-MARIE	2	120	70	81	79	103	18	83
VILLERAY-SAINT-MICHEL-PARC-EXTENSION	1							3
SERVICES CORPORATIFS	8			13	7	10	13	7
TOTAL	16	147	118	165	141	213	121	179

**NOMBRE D'AVIS OU DE MÉMOIRES (ET DE NOTES)
DIFFUSÉS PAR LE CONSEIL**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
AHUNTSIC-CARTIERVILLE		4	6	20	12	16 (5)	12 (3)	7 (1)
BEACONSFIELD-BAIE D'URFÉ		1						
CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	1	6	16	18	19	35 (2)	19 (4)	6 (2)
DORVAL-ÎLE DORVAL		1						
ÎLE BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE		1						
LACHINE		1						
LE PLATEAU-MONT-ROYAL	2	9	1	1		1 (2)	1 (2)	2
LE SUD-OUEST		4	1	7		1 (1)	2 (1)	
MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE	1	1		1			(1)	
MONTRÉAL-NORD							1	
OUTREMONT			1			4 (2)	2	2
PIERREFONDS-ROXBORO				2	1	3		
POINTE-CLAIRE	1		1					
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES				1	1	3 (1)	1	
ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE		3		1	2	4	(1)	
SAINT-LAURENT							1	
VERDUN			1	1			2	
VILLE-MARIE	3	63	26	18	5	8 (8)	12 (4)	12 (2)
VILLERAY-SAINT-MICHEL-PARC-EXTENSION	1							2 (1)
SERVICES CORPORATIFS	8	9	19	12	7	6 (4)	5 (7)	4 (3)
TOTAL	17	103	72	82	47	81 (25)	58 (23)	35 (9)

NOMBRE DE RÉUNIONS

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
RÉUNIONS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL	13	14	12	13	12	19	20	14
RÉUNIONS DU COMITÉ DE TOPONYMIE	0	3	7	6	3	6	7	4
CONSULTATIONS PUBLIQUES MENÉES PAR LE CONSEIL					3	3	3	0
TOTAL	13	17	19	19	18	28	30	18

**NOMBRE DE CAPSULES DU PATRIMOINE MISES EN
LIGNE SUR LE SITE INTERNET DU CPM**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
			1	3	2	3	7	6

AVIS ET NOTES 2010

La liste des avis et notes produits par le Conseil en 2010 démontre la diversité des projets sur lesquels il a été consulté.

AHUNTSIC – CARTIERVILLE

11950, avenue du Beau-Bois	- Agrandissement de la partie arrière de la résidence (1A)
12040, avenue du Beau-Bois	- Construction d'une résidence sur un emplacement situé dans l'arrondissement naturel du Bois-de-Saraguay (1A)
Pavillon du parc Louis-Hébert 1535, boulevard Gouin Est	- Rénovation et mise en valeur du pavillon et de ses abords (1A)
Maison Dumouchel 1737, boulevard Gouin Est	- Démolition d'une dépendance (1A)
1912, boulevard Gouin Est	- Agrandissement et rénovation d'une maison (1N)
2340, boulevard Gouin Est	- Remplacement d'une porte (1A)
9055, boulevard Gouin Ouest	- Implantation d'une entrée en U accompagnée de deux portails et réalisation d'aménagements paysagers (1A)
9150, boulevard Gouin Ouest	- Démolition d'une maison (1A)

LE PLATEAU MONT-ROYAL

5755, avenue De Gaspé	- Démolition d'un bâtiment (1A)
Maison Henriette-Moreau 4100, avenue De Lorimier et 4101, rue de Bordeaux (façade secondaire)	- Démolition d'un garage et d'une annexe (1A)

CÔTE-DES-NEIGES – NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Centre hospitalier universitaire mère-enfant Sainte-Justine 3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine	- Construction d'une nouvelle façade à l'arrière pour la mise aux normes sismiques (1A)
Institut universitaire de gériatrie de Montréal 4545, chemin Queen-Mary	- Énoncé de valeur patrimoniale et orientations pour la conservation et la mise en valeur de la propriété (1N)
Cimetière Notre-Dame-des-Neiges 4601, chemin de la Côte-des-Neiges	- Construction d'un mausolée (1A) - Abattage d'arbres (1A)
Université de Montréal (1A) 2900, boulevard Édouard-Montpetit	- Changement de la fenestration du pavillon Roger-Gaudry - Implantation de caméras extérieures (2A) - Aménagement des terrains sportifs : gestion des eaux pluviales (1N)

OUTREMONT

Maison mère des sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie 1420, boulevard Mont-Royal	- Transformation en immeuble résidentiel de luxe (1A)
Réservoir Bellingham Vincent d'Indy 100, avenue Vincent d'Indy	- Implantation de terrains sportifs et d'un système d'éclairage sur le réservoir (1A)

VILLE-MARIE

Université McGill 1205, avenue du Docteur-Penfield	- Réaménagement d'une place (1A)
1450, rue Redpath-Crescent	- Aménagement paysager (1A)
2, place de Trafalgar	- Remplacement de portes et de fenêtres (1A)
2-22, rue Sainte-Catherine Est	- Construction d'un nouvel immeuble (1A)
3057, avenue de Trafalgar	- Aménagement paysager (1A)
3156, avenue de Trafalgar	- Démolition d'une maison (1N)
4078, chemin Gage	- Aménagement paysager (1A)
Centre de recherche du CHUM situé entre l'avenue Viger et les rues Saint-Antoine, Guy-Frégault et Sanguinet	- Construction de nouveaux immeubles (2A)
Édicule de la station Champ-de-Mars 940, rue Sanguinet	- Agrandissement de l'édicule (1A)
Hôpital général de Montréal (CUSM) 1650, avenue Cedar	- Rénovation et agrandissement (1A)
Maison Redpath 3455-3457, rue du Musée	- Démolition des vestiges de la maison (1A)
Théâtre Séville 2153-2159, rue Sainte-Catherine Ouest	- Démolition de l'îlot Séville, construction de nouveaux bâtiments et commémoration (1A)
Patrimoine naturel dans l'AHNMR	- Élaboration de lignes directrices pour la réalisation d'aménagements extérieurs (1N)

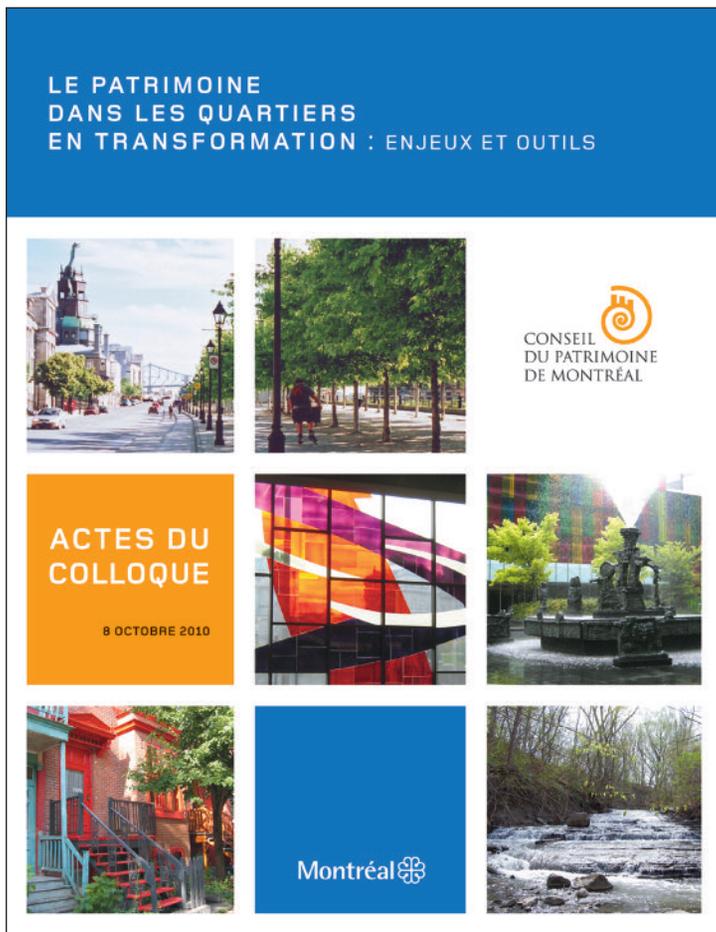
VILLERAY – SAINT-MICHEL – PARC – EXTENSION

Ensemble religieux des Pères Rédemptoristes 560-590, boulevard Crémazie Est	- Réhabilitation des immeubles existants et construction d'un nouvel immeuble (1A)
Institut des Sourds-Muets 7400, boulevard Saint-Laurent	- Réhabilitation de l'immeuble principal et construction d'immeubles résidentiels (1N)(1A)

SERVICES CORPORATIFS

Arsenal du Fort de l'île Sainte-Hélène 20, chemin Tour de l'île	- Amélioration de la fonctionnalité des lieux et ajout d'un ascenseur (1A)
Place des beaux-arts 1380, rue Sherbrooke Ouest	- Aménagement du domaine public (1N)
Place d'Armes	- Projet de réaménagement de la place (1N)
Quartier général des incendies 4040, avenue du Parc	- Reconfiguration du stationnement et d'un sentier (1A)
Restaurant Hélène-de-Champlain 200, chemin Tour de l'île	- Agrandissement du restaurant et réaménagement de la cour arrière (1A)
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC Projet de loi 82 (Loi sur le patrimoine culturel)	- Avis du Conseil annexé au Mémoire de la Ville (1N) (1A)

LE COLLOQUE ANNUEL



Depuis 2008, le Conseil organise un colloque annuel afin de réunir les architectes, urbanistes et autres aménagistes municipaux qui interviennent dans l'aménagement du territoire montréalais et la gestion du patrimoine. C'est aussi pour le CPM une occasion privilégiée d'aborder les enjeux du patrimoine à partir d'une autre perspective et d'un autre regard.

Le troisième colloque annuel du CPM a eu lieu le 8 octobre 2010 sur **Le patrimoine des quartiers en transformation : enjeux et outils** pour souligner le 20^e anniversaire de l'Opération patrimoine architectural de Montréal (OPAM). Cette opération a pour objectifs d'inciter les citoyens à entretenir et à restaurer leur propriété et, plus largement, de les sensibiliser à la qualité et à la diversité de leur environnement quotidien. Résultant d'une collaboration entre la Ville et Héritage Montréal, l'OPAM a su rallier, malgré les fusions et défusions municipales, toutes les villes de l'île de Montréal autour de la reconnaissance du patrimoine construit des quartiers. Par conséquent, l'invitation a été élargie pour inclure des représentants des autres villes de l'île, de même que les comités consultatifs d'urbanisme (CCU), autres acteurs importants pour la valorisation patrimoniale des quartiers. Le thème des quartiers en transformation s'est imposé naturellement, l'évolution de la notion de patrimoine faisant en sorte de susciter de nouvelles questions relatives à la valeur patrimoniale.

Les faits saillants de cette journée sont résumés dans les *Actes du colloque*. On peut les consulter, ainsi que toutes les présentations, sur le site Internet du Conseil (ville.montreal.qc.ca/cpm).

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

La journée a été divisée de la manière suivante :

1. Le patrimoine des quartiers à travers le prisme de l'Opération patrimoine architectural de Montréal (OPAM) : bilan, enjeux et pistes d'action

Christian Champagne, chef de division, Programmes, promotion et services aux arrondissements, BPTÉ, Ville de Montréal

2. La gestion du patrimoine dans les quartiers en transformation : connaissance, encadrement et concertation

Sylvain Thériault, conseiller en aménagement, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, arrondissement du Sud-Ouest : *Patrimoine, besoins émergents et cadre bâti dans l'arrondissement du Sud-Ouest*

Dany Tremblay, directeur, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, arrondissement de Verdun : *L'insertion du logement social dans un quartier ancien de Verdun*

Johanne Couture, directrice, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et Charlotte Côté, agente de recherche, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, arrondissement de Montréal-Nord : *La protection des ensembles résidentiels modernes dans l'arrondissement de Montréal-Nord*

3. Accompagnement des arrondissements montréalais par le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise

Isabelle Dumas, chef de division, Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie, Direction de la culture et du patrimoine, Ville de Montréal

4. Activités du Conseil du patrimoine de Montréal

José Froment, conseillère en planification, et Josée Asselin, conseillère en aménagement, CPM



5. Table ronde sur la gestion du patrimoine des quartiers

Malaka Ackaoui, architecte paysagiste et urbaniste, Williams, Asselin, Ackaoui et Associés Inc.

Raouf Boutros, architecte, Atelier Raouf Boutros Architecte

Sylvia-Anne Duplantie, chef, Division de l'urbanisme, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

France Giguère, urbaniste, Division planification et zonage, Ville de Pointe-Claire

Émilie Thuillier, conseillère municipale du district d'Ahuntsic, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Marie-Odile Trépanier, professeure titulaire, Institut d'urbanisme, Université de Montréal

Sylvain Villeneuve, directeur, Division de l'urbanisme, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, arrondissement de Ville-Marie

6. Synthèse et faits saillants du colloque

Claudine Déom, professeure adjointe, École d'Architecture, Université de Montréal, membre du CPM.

FAITS SAILLANTS

LES 20 ANS DE L'OPAM

Le succès et le rayonnement de l'OPAM attestent que les efforts déployés depuis vingt ans par l'administration municipale pour démocratiser le patrimoine ont porté leurs fruits. En effet, les restaurations et rénovations célébrées dans le cadre de ce programme démontrent que le patrimoine s'est « démonumentalisé » non seulement dans les chartes, lois et autres documents, mais aussi dans la réalité des quartiers. Les promoteurs de l'opération veulent aller plus loin : ils se sont fixé, pour les prochaines années, l'objectif d'accroître l'intérêt populaire pour la conservation d'ensembles résidentiels de l'époque « moderne ».

LE POINT DE VUE DES DIVERS ACTEURS INTERPELLÉS DANS LA TRANSFORMATION DES QUARTIERS

La gestion d'une ville en évolution et d'un corpus patrimonial grandissant à conserver soulève plusieurs défis. Les points de vue des conférenciers, des membres de la table ronde et des autres participants sont résumés sous huit thèmes :

1. La capacité d'intervention.

La grande quantité de demandes de transformation induite par un développement immobilier soutenu, les procédures d'évaluation et les nombreux guides d'intervention et politiques à prendre en considération représentent des défis exigeants pour les acteurs municipaux en arrondissement.

2. L'adaptabilité du cadre bâti.

Cette question se pose notamment dans les quartiers anciens où les logements, souvent petits, ne conviennent plus aux besoins de la vie d'aujourd'hui. Ces demandes nécessitent une connaissance fine du milieu car peu d'information est disponible pour le bâti d'avant 1922, ce qui confirme l'importance des études typo-morphologiques et d'intérêt patrimonial.

3. Les demandes de démolition / reconstruction.

Ces demandes sont à la hausse et s'observent autant dans les quartiers récents que plus anciens. Dans les secteurs hétérogènes, la définition de normes et critères pour orienter la prise de décision est complexe. Par exemple, que savons-nous de la valeur des petites maisons unifamiliales de type « shoebox », souvent démolies au profit de plex? On confirme une fois de plus l'importance des connaissances et on soulève des préoccupations quant à l'objectivité des études commandées par les promoteurs.

4. Le cadre réglementaire.

Les outils nécessaires à la bonne gestion du patrimoine existent, mais le défi consiste à trouver un juste équilibre entre les aspects normatifs du cadre réglementaire et les éléments plus discrétionnaires. L'approche qualitative repose sur la qualité de la participation de toutes les parties impliquées dans la chaîne de décision. Elle nécessite aussi une connaissance approfondie du milieu de la part des architectes et urbanistes municipaux afin de sensibiliser les autres parties prenantes et de mieux guider les propriétaires et les concepteurs dans l'élaboration des projets.

5. Le travail de conception.

Les créateurs indiquent que, pour réussir un projet, il faut considérer non seulement les caractéristiques physiques des lieux, mais également les dimensions sociales, dont les besoins des usagers. Ils souhaitent que le patrimoine paysager et l'intégration de l'art public soient davantage considérés comme des enjeux en termes d'aménagement et que les expertises à cet égard soient mises à contribution dès l'amorce des projets. Ils indiquent que les contraintes d'aménagement ne sont pas nécessairement négatives, car elles forcent la discussion, et que les délais d'approbation, bien que souvent décriés, permettent de prendre du recul et de profiter d'expertises diverses (fonctionnaires, CCU, etc.). De même, les consultations publiques permettent de faire émerger les caractéristiques moins immédiatement tangibles du milieu (bruit, enjeux de sécurité, etc.).

6. La dimension sociale du patrimoine.

Le maintien d'une population plus vulnérable dans les quartiers anciens est un objectif de revitalisation qui peut soulever des défis importants, car le coût et la rareté des terrains rendent difficile la création de nouvelles unités résidentielles communautaires. La transformation de plex existants apparaît comme une avenue à privilégier : elle assure non seulement le maintien d'une mixité sociale, mais aussi une meilleure distribution spatiale des unités d'habitation sociale. Le double objectif de préservation du patrimoine et de développement du logement social ne peut néanmoins être atteint sans la mobilisation et la concertation du milieu.

7. L'implication des citoyens.

Les citoyens ont un rôle fondamental à jouer dans la conservation du patrimoine et la saine évolution des quartiers. Il importe de faire le pont, en amont des projets, entre les acteurs du développement et les citoyens. Toutefois, des questions sont soulevées quant à la manière d'organiser ce dialogue et, surtout, quant à la place qu'il doit occuper dans le processus décisionnel. La diffusion des connaissances est considérée comme importante pour outiller les citoyens et favoriser leur implication.

8. L'arrondissement exemplaire.

Les instances municipales ont un rôle prépondérant à jouer dans la mise en valeur du patrimoine, tant pour ce qui est des connaissances, de l'expertise interne et de la mobilisation des citoyens que des actions directes sur le domaine public et le cadre bâti.

SYNTHÈSE

À la lumière des présentations et des discussions de la journée, M^{me} Claudine Déom a proposé un bilan autour de trois grands constats :

1. Les outils pour gérer et encadrer le développement urbain et le patrimoine se multiplient. Toutefois, pour être performants, ces outils doivent être assortis d'une bonne expertise et d'une connaissance toujours renouvelée du territoire et des différentes facettes du patrimoine. Plus la notion de patrimoine s'élargit et se complexifie, plus les compétences nécessaires à sa compréhension doivent se multiplier et se spécialiser. Le défi consiste alors à allouer les ressources et le temps nécessaires pour y parvenir.

2. D'autre part, il faut éviter que les approches des experts, teintées par une définition du patrimoine toujours plus large et spécialisée, cantonnent le citoyen dans un rôle de simple « consommateur » de patrimoine. Celui-ci doit plutôt en devenir un fiduciaire. En somme, il importe de considérer la dimension sociale du patrimoine et la mémoire populaire dans les interventions sur les composantes matérielles. Le défi consiste à définir comment inclure les non-experts dans le débat.

3. Comme la notion de patrimoine continue d'évoluer, on fait face au piège de tout considérer comme patrimonial. Alors, comment distinguer ce qui est patrimonial de ce qui ne l'est pas? Le défi consiste à protéger les acquis sans pour autant les figer dans le temps. Il faut être conscients des limites intrinsèques de nos réflexions et questionner en toute objectivité nos façons de faire afin de les améliorer.

CONCLUSION

Le colloque de 2010 a permis d'approfondir la compréhension du rôle des divers acteurs municipaux dans la gestion du patrimoine et des enjeux auxquels les instances locales font face au quotidien, en plus de poser des jalons dans la construction d'une culture patrimoniale montréalaise. Les discussions de la journée incitent également le Conseil à poursuivre ses efforts de sensibilisation, notamment au moyen de son site Internet, et à élargir sa collaboration aux divers travaux de la Ville.

UN BILAN DES ACTIVITÉS 2010

Le Conseil s'implique activement, dans les rôles qui lui incombent, à définir et à promouvoir une contribution renouvelée des dimensions patrimoniales à l'identité montréalaise. Le patrimoine ne recouvre pas que les objets pris distinctement. Il s'étend de plus en plus aux contextes et aux aspects de la vie de la collectivité qui l'ont accompagné et qui y sont en quelque sorte incarnés; les notions d'esprit du lieu et de patrimoine immatériel nous invitent en effet à reconnaître la profondeur et la diversité des liens qui se tissent entre une collectivité et son milieu.

Compte tenu des mandats que la Ville lui a confiés, le Conseil intervient dans trois champs d'activités complémentaires : la protection du patrimoine, la reconnaissance patrimoniale et la connaissance et la promotion du patrimoine. En matière de protection du patrimoine, il s'agit principalement des avis qu'il rend sur des projets de démolition, de construction ou de rénovation, de même que sur des documents de planification pour des territoires ou bâtiments bénéficiant d'un statut de reconnaissance patrimoniale. Les activités associées à la reconnaissance sont essentiellement les analyses et les consultations publiques réalisées en vue de la citation d'un monument historique ou de la constitution d'un site du patrimoine. Quant au volet connaissance et promotion du patrimoine, il prend diverses formes, comme la diffusion de nos activités sur notre site Internet et notre colloque annuel.

On trouvera dans les pages qui suivent un résumé des activités les plus significatives de l'année 2010. Commençons par l'événement majeur de l'année, soit le projet de loi n° 82 sur le patrimoine culturel, déposé en février par M^{me} Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), en vue de remplacer l'actuelle Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4), en vigueur depuis 1972.

LE PROJET DE LOI N° 82 (LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL)

Le projet de loi concerne l'ensemble des responsabilités et devoirs du gouvernement provincial et des municipalités en matière de reconnaissance, protection et mise en valeur du patrimoine culturel. Compte tenu de son mandat de conseiller auprès de la Ville de Montréal, le Conseil s'est penché non seulement sur le projet de loi, mais aussi sur les constats et recommandations qu'elle a faits. Son avis (26 octobre 2010) a été annexé au mémoire de la Ville (5 octobre 2010), qui a ensuite été présenté à la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec (18 janvier 2011, <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CCE/mandats/Mandat-13749/index.html>).

Le principal intérêt du projet de loi n° 82 sur le patrimoine culturel est l'élargissement du champ d'application de la Loi sur les biens culturels pour inclure les intérieurs, le paysage, le patrimoine immatériel, les personnalités, les lieux et les événements historiques, dans l'esprit de l'évolution des préoccupations à l'égard du patrimoine et des reconnaissances internationales. Sur le plan procédural, l'ajout le plus structurant est l'introduction de la notion de Plan de conservation, qui assortit la reconnaissance patrimoniale d'un devoir de conservation.

Le Conseil a accueilli avec intérêt le projet de loi, considérant cependant que certains pouvoirs et devoirs des diverses instances décisionnelles auraient mérité d'être amplifiés. Deux commentaires généraux ont introduit et chapeauté l'avis du Conseil. Le premier est que le projet de loi devrait prendre davantage en compte la situation unique de Montréal, d'une part du fait de l'étendue de son territoire, de la taille de sa population, de sa structure et de la densité et richesse de son patrimoine, d'autre part parce que la métropole du Québec dispose déjà de nombreux inventaires, outils d'intervention et expertises en matière de patrimoine. Le second est l'importance de perpétuer la collaboration entre le MCCCF et la Ville de Montréal dans le soutien financier aux interventions de conservation et de mise en valeur du patrimoine, notamment avec l'Entente sur le développement culturel de Montréal et le Fonds du patrimoine culturel québécois.



Le Conseil a appuyé les bonifications proposées par la Ville dans son mémoire et fait certaines recommandations additionnelles. La première série de recommandations a trait à la protection du patrimoine et à son encadrement. Le Conseil ayant pu observer les effets positifs produits par l'instauration du guichet unique, qui facilite notamment l'analyse commune des projets par le MCCCCF et la Ville, et ainsi en apprécier l'intérêt, il en a recommandé le maintien. Il a aussi recommandé de bonifier la concertation entre les instances décisionnelles (MCCCCF, Ville et arrondissement) en diffusant davantage les motifs des décisions prises. Il a donc suggéré que les analyses du MCCCCF et de la Commission des biens culturels (que le projet de loi propose de renommer Conseil du patrimoine culturel du Québec) soient rendues publiques une fois les décisions prises. Tout comme la Ville, il a reconnu l'importance de maintenir le pouvoir d'intervenir du MCCCCF sur le changement d'usage dans un site patrimonial déclaré ou classé. Il a également appuyé la recommandation de la Ville d'inscrire dans la loi la possibilité que les municipalités aient recours à la servitude de conservation afin d'enrichir le volet incitatif de la trousse à outils de la conservation. Il a rappelé à cet effet que la Loi sur le patrimoine de l'Ontario permet aux municipalités de constituer des servitudes ou de conclure des engagements avec des propriétaires immobiliers pour

conserver des biens ayant une valeur ou un caractère sur le plan du patrimoine culturel². Il a proposé que le MCCCCF appuie les municipalités dans l'élaboration de leurs plans de conservation, par exemple en identifiant des acteurs-clés, et en établissant des délais pour la pérennisation des biens ainsi que des mécanismes de suivi de leur état de conservation.

Concernant la valorisation du patrimoine, le Conseil a recommandé, tout comme la Ville et plusieurs organismes, que le MCCCCF définisse, en collaboration avec les autres acteurs impliqués, des critères de désignation des nouveaux patrimoines introduits dans la loi. Il a aussi recommandé que soient intégrés des mécanismes assurant la participation citoyenne, tant pour la définition de ces critères que pour la valorisation même des nouveaux patrimoines. Il a également insisté sur l'inclusion des savoirs et des pratiques (la dimension ethnologique) dans l'identification du patrimoine immatériel et souligné la nécessité d'appuyer la Ville dans la mise en œuvre de projets de reconnaissance de paysages culturels.

Enfin, le Conseil a recommandé un meilleur arrimage entre les lois encadrant la gestion du patrimoine, et en particulier la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Loi sur le développement durable.

2. (L.R.O. 1990, chapitre O.18, article 37 : servitudes).

LA PROTECTION DU PATRIMOINE

En 2009, le Conseil a été sollicité sur une variété de projets ayant des effets sur la conservation du patrimoine montréalais, tant culturel que naturel. Ces projets sont de diverses natures : changement de vocation, construction, agrandissement, rénovation, démolition, intervention sur le domaine public et réaménagement de propriétés privées. Certains sont majeurs et requièrent l'autorisation du conseil municipal et un recours à l'Office de consultation publique de Montréal ou encore un financement public important. D'autres ne nécessitent peut-être pas de changements majeurs sur le plan réglementaire, mais peuvent néanmoins avoir des impacts substantiels sur leur milieu d'insertion.

Pour le Conseil, tous les projets qui lui sont soumis sont importants. Toutefois, certains ne nécessitent pas l'approche officielle que constitue l'avis documenté en détails et publié sur son site Internet. Aussi, il arrive que la réponse du Conseil à des questions particulières se traduise par un avis verbal, un courriel ou une note interne. Le compte rendu qui suit met l'accent sur les avis officiels du Conseil.

1. CHANGEMENT DE VOCATION DE PROPRIÉTÉS INSTITUTIONNELLES

Plus que jamais, la conservation du patrimoine religieux est un enjeu préoccupant dans le contexte montréalais, compte tenu du recyclage à d'autres fins d'ensembles paroissiaux ou de propriétés appartenant à des institutions religieuses. Il n'y a malheureusement pas encore de consensus sur ce qu'il faut conserver et à quelles conditions, alors que les projets de transformation se multiplient. Certains permettent de conserver les immeubles et même le maintien d'un usage collectif, ce qui en soi constitue un défi de taille, mais d'autres entraînent des démolitions ou des modifications mettant en jeu leur valeur patrimoniale. De plus, et au-delà de l'impact sur la matérialité des lieux, c'est le paysage et l'esprit – le patrimoine immatériel – qui sont considérablement affectés. L'enjeu se pose tout particulièrement pour les églises catholiques, dont la morphologie et la taille se prêtent souvent mal à la



transformation à des fins privées ou individuelles. De plus, certains modes d'implantation de nouveaux immeubles mettent en péril la valeur patrimoniale des lieux. Il faut donc rechercher des solutions à la fois créatives et respectueuses du patrimoine, soutenues par des actions collectives.

Le CPM s'est d'abord penché sur un projet de transformation résidentielle de l'ancienne **Institution des Sourds-Muets**, propriété des Clercs de Saint-Viateur, aujourd'hui nommé Le Centre 7400 (arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension). Ce dernier sert de résidence à quelques religieux, en plus d'héberger des organismes à but non lucratif. Le projet prévoit la rénovation de l'immeuble principal, la démolition des annexes situées à l'arrière et la construction de trois nouveaux bâtiments en vue d'aménager quelque 300 unités de logement, dont 15 % abordables (mais aucune de type social ou communautaire).

Le CPM a appuyé le changement d'usage, de même que la densification et le réaménagement de la propriété, car il considère que le projet permettra de protéger les valeurs patrimoniales à plusieurs égards en plus de commémorer l'œuvre sociale et éducative des Clercs. Il a toutefois fait plusieurs recommandations pour bonifier le projet. Au promoteur, il a notamment recommandé de mieux protéger la prédominance de l'immeuble principal en assurant l'intégration des ajouts proposés sur le



toit, de simplifier le langage architectural des nouvelles constructions, de raffiner l'aménagement paysager et de mieux définir les interventions de commémoration. À l'arrondissement il a recommandé, dans une note précédant l'avis, de poser des gestes concrets afin de relocaliser adéquatement dans le quartier les organismes communautaires, dans la continuité de la vocation éducative et sociale des Clercs.

Le Conseil a aussi analysé un projet de développement sur la propriété de **l'ensemble paroissial Saint-Alphonse-D'Youville** (arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension). Celui-ci inclut trois entités, soit le monastère des Pères Rédemptoristes (également utilisé comme presbytère), l'église Saint-Alphonse-D'Youville et une salle paroissiale située derrière l'église. Le projet comprend la transformation du monastère et de la salle paroissiale en unités d'habitation communautaire ainsi que la construction d'un nouvel immeuble de huit étages abritant 240 unités d'habitation en copropriété. Le Conseil a été consulté après que les modifications au Plan et au règlement d'urbanisme eurent été mises en vigueur. S'il s'est estimé à l'aise avec la mixité des usages proposés, il a formulé de sérieuses réserves à l'égard du nouveau bâtiment, qu'il a jugé mal intégré à son environnement. Il a notamment recommandé d'en réduire l'implantation au sol afin d'améliorer les conditions d'ensoleillement et de réduire ses impacts négatifs anticipés sur les plex de la rue Lajeunesse. De plus, il s'est inquiété de la pérennité de l'église et de ses

composantes (vitraux, orgue Casavant, éléments sculptés, etc.), l'entente entre la communauté religieuse et le promoteur en vue de maintenir un lieu de culte de 150 places à l'avant de l'église ayant une durée de 20 ans.

La rentabilité du projet de transformation de l'église et la répartition des charges liées aux frais d'entretien et d'exploitation l'ont tout particulièrement préoccupé. Aussi a-t-il recommandé au promoteur d'élaborer un plan de conservation et à l'arrondissement d'exiger un plan de développement satisfaisant pour l'église, ainsi qu'une proposition de répartition des charges entre les acteurs concernés avant de délivrer les permis de construction. De plus, jugeant que ce projet constituait un précédent pour le redéveloppement d'autres ensembles paroissiaux, il a recommandé à la Ville d'affecter des ressources à l'élaboration d'outils, tant réglementaires qu'incitatifs, visant à appuyer les arrondissements dans la gestion des projets proposés sur les propriétés religieuses, dont les églises, afin d'assurer la conservation et la mise en valeur des lieux.



Enfin, le Conseil s'est prononcé sur la transformation en immeuble résidentiel de la **maison mère des Sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie**, située au 1420 de l'avenue du Mont-Royal (arrondissement d'Outremont), dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. L'Université de Montréal avait acquis l'édifice en 2003 pour le mettre en vente en 2006 après avoir effectué un certain nombre de travaux. Le promoteur Catania a proposé d'acquérir la propriété pour la transformer en copropriété résidentielle de luxe comptant 142 unités d'habitation et deux stationnements souterrains. Dans un avis diffusé en décembre 2008, le CPM avait manifesté son accord avec le changement de vocation compte tenu du retrait de l'Université de Montréal. L'arrondissement lui a demandé un nouvel avis en 2010, cette fois associé à l'obtention des permis.

Dans son nouvel avis, le CPM a notamment recommandé au promoteur de poursuivre les travaux de conception des façades et des toitures en s'appuyant sur des principes reconnus de conservation patrimoniale. Il lui a également demandé de maintenir la valeur patrimoniale de la chapelle et de l'orgue. Il a aussi souligné l'importance d'étudier soigneusement les conditions d'utilisation de la chapelle afin de permettre de nouveaux usages compatibles avec la fonction résidentielle dominante. Il a également recommandé de commémorer la congrégation des Sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie, les générations d'étudiants qui ont fréquenté les lieux et les bâtisseurs de l'édifice, comme prévu dans l'accord de développement.

2. AGRANDISSEMENT ET CONSTRUCTION D'IMMEUBLES

De nombreux hôpitaux montréalais ont amorcé d'ambitieux projets de mise aux normes et d'agrandissement. L'avis du Conseil a été sollicité sur trois d'entre eux en 2010, soit le campus de la montagne du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) sur le site de l'Hôpital général de Montréal, le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine et le centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal.

Un premier projet d'agrandissement de l'**Hôpital général de Montréal** (aussi appelé le Campus de la montagne du CUSM) (arrondissement de Ville-Marie), avait reçu en 2008 l'autorisation du conseil municipal, après une ronde de présentations auprès des diverses instances consultatives, dont le Conseil. En raison de divers facteurs, le projet n'a pas été réalisé et le CUSM a proposé un autre projet. Situé dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, celui-ci se heurte à des enjeux complexes relatifs à la conservation du patrimoine du mont Royal, dont la préservation de sa qualité écologique, paysagère et civique et la protection des vues d'intérêt. La nouvelle proposition comprend l'ajout de superficies de plancher pour les activités médicales et propose la construction d'un stationnement étagé, de même qu'un réaménagement des espaces extérieurs. Elle inclut aussi la modification de l'usage d'un immeuble résidentiel voisin (présentement en construction) pour l'intégrer au campus. Après avoir proposé l'immeuble de stationnement dans la partie avant de la propriété, le CUSM a élaboré une deuxième option adossant les étages de stationnement à la façade nord du stationnement étagé existant.



Bien qu'il regrette que les promoteurs n'aient pas établi une vision à long terme des besoins ni une planification d'ensemble, le Conseil a rendu un avis favorable. Il a particulièrement apprécié que les principes d'aménagement contenus dans le projet de 2008 aient été maintenus et matérialisés, en particulier l'aménagement d'un lien piéton entre les avenues des Pins et Cedar pour faciliter l'accès vers le chemin Olmsted, la création d'une meilleure interface entre le campus hospitalier et la montagne ainsi que la consolidation du bois des Bénédictins. Parmi les recommandations faites au promoteur, mentionnons l'adoption d'une approche d'ensemble quant au choix des matériaux en vue de consolider l'identité du campus hospitalier et la réduction du nombre de places de stationnement de surface.



Le **CHU Sainte-Justine** (arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce), situé dans le site du patrimoine du Mont-Royal, fait l'objet de plusieurs projets, réalisés dans le cadre d'une planification à long terme. En 2010, l'avis du Conseil a été sollicité quant à la réalisation d'une nouvelle façade devant la structure de renforcement insérée entre deux ailes de l'hôpital, afin d'assurer la mise aux normes sismiques de l'une des deux. Le CPM a accueilli favorablement la stratégie proposée. Il a souscrit au langage contemporain proposé pour cette façade et à l'insertion de verre coloré faisant écho à la verrière de l'artiste Marcelle Ferron que l'on trouve sur la façade principale, ainsi qu'à la proposition d'effets visuels nocturnes, dont il a souligné la sobriété. Cependant, le Conseil s'est inquiété de la visibilité des appentis mécaniques devant être installés au-dessus des nouveaux volumes. Il a recommandé que cette composante du projet soit davantage raffinée et que l'on assure une gestion d'ensemble des éléments qui occupent les toits du centre hospitalier, en visant leur harmonisation et leur discrétion.

Le projet de construction du **centre de recherche du CHUM** (CRCHUM), localisé sur l'îlot circonscrit par l'avenue Viger et les rues Saint-Antoine, Guy-Frégault et Sanguinet (arrondissement de Ville-Marie), immédiatement au nord de l'arrondissement historique de Montréal (Vieux-Montréal), avait déjà été soumis à l'attention du Conseil en 2009. Une nouvelle version, présentée en mars 2010, a proposé d'inverser les volumes, implantant le plus important, d'une hauteur maximale de 75 m, dans la portion nord du site, en bordure de l'avenue Viger, et le second, d'une hauteur de 24 m, sur la rue Saint-Antoine. Bien que nécessitant la démolition de l'immeuble Vidéotron, cette stratégie permet de limiter les constructions au-dessus de l'autoroute Ville-Marie et, en conséquence, de réduire les coûts du projet, tout en réduisant l'impact sur le Vieux-Montréal, car l'édifice donnant sur la rue Saint-Antoine serait ainsi mieux intégré à son contexte immédiat. Pour ces raisons, le Conseil a rendu un avis favorable au projet, assorti de recommandations portant essentiellement sur son intégration urbaine.

Le projet a été présenté une seconde fois au Conseil en 2010, en vue du permis de construction. Le Conseil a apprécié que le traitement architectural vise une plus grande transparence ainsi qu'une meilleure relation à la rue et au piéton que le projet précédent, mais a estimé que l'intégration urbaine des façades et des entrées secondaires devait être améliorée. Il a souligné l'importance de prendre en compte les modifications prévues aux abords de la station de métro Champ-de-Mars pour rehausser la qualité urbaine du secteur. Il a aussi recommandé à la Ville de réaménager le domaine public périphérique de manière à contribuer à l'intégration urbaine et à la qualité du projet dans son ensemble.



Les autres principaux projets immobiliers présentés au Conseil en 2010 sont le 2-22 de la rue Sainte-Catherine Est et un mausolée dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

La nouvelle Vitrine culturelle de Montréal au **2-22 de la rue Sainte-Catherine Est** (arrondissement de Ville-Marie), à l'angle du boulevard Saint-Laurent, sera consacrée à des espaces culturels, dont un guichet de promotion et de vente de billets pour des événements culturels. Le Conseil appuyait déjà l'idée de l'immeuble-signal qui lui avait été présentée en 2009. Il était aussi d'accord avec la dérogation au Plan d'urbanisme demandée eu égard à la hauteur de l'immeuble projeté (6 étages), estimant que le statut de Vitrine culturelle de Montréal justifiait la visibilité souhaitée. Il avait toutefois des réserves quant au traitement architectural alors proposé et avait fait diverses recommandations pour mieux intégrer l'immeuble à son environnement. Soumise à la consultation publique (par l'Office de consultation publique de Montréal), la modification au Plan d'urbanisme quant à la hauteur permise dans le secteur (de 25 à 44 mètres) a été approuvée par le conseil municipal. Toutefois, la hauteur de l'immeuble, sa facture et sa relation avec les artères qui le bordent ont été profondément modifiées par la suite.



Les changements apportés suivent plusieurs des recommandations formulées par le Conseil. Notamment, le bâtiment occupera véritablement le coin en implantant deux façades d'égale importance sur la rue Sainte-Catherine et le boulevard Saint-Laurent. Cette nouvelle implantation démontre une juste compréhension du lieu et du rôle charnière que ce lieu mythique joue dans la ville. Le Conseil s'est réjoui de la réduction d'un étage de la hauteur, celle-ci atténuant la rupture d'échelle avec le bâtiment connexe du Club Soda. Le retrait proposé au rez-de-chaussée de la façade Saint-Laurent, créant une continuité sur rue tout en maintenant un certain contraste, lui est également apparu judicieux. Le Conseil a apprécié la double paroi prévue sur la façade principale – verre en surface et bois à l'arrière –, permettant une luminosité et une légèreté cohérentes avec la vocation du bâtiment et performante sur le plan énergétique. Enfin, il a aussi fait quelques recommandations pour assurer l'intégration de l'immeuble au Quartier des spectacles, sans concurrencer les composantes du quartier ayant une valeur patrimoniale.

Le Conseil a examiné un dossier de construction d'un mausolée privé dans le **cimetière Notre-Dame-des-Neiges** (arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce), situé dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. Le Conseil a constaté que l'emplacement proposé produirait un impact négatif sur le caractère paysager du secteur d'insertion en diminuant la prédominance du calvaire, un des hauts lieux de fréquentation du cimetière. De plus, compte tenu de l'angle envisagé pour son implantation, il créerait un impact visuel majeur, en plaçant la construction dans l'axe du chemin principal. Le Conseil a donc rendu un avis défavorable et a recommandé à la Fabrique de s'assurer que la localisation du mausolée et les aménagements proposés à son pourtour contribuent à protéger la biodiversité de la montagne. En effet, ce secteur du cimetière est situé dans un corridor écologique. Dans ce type de milieu, le *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* recommande d'éviter les constructions dans les massifs forestiers et les axes de végétation à consolider et de minimiser les aménagements, sauf à des fins de mise en valeur ou de conservation des milieux naturels.



3. MISE EN VALEUR DE BÂTIMENTS EXISTANTS

Cette année, deux projets de rénovation et d'agrandissement ont été proposés dans le site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène sur l'Arsenal du Fort de l'Île-Sainte-Hélène et sur le restaurant Hélène-de-Champlain. Le Conseil, qui s'inquiète de la conservation et de l'entretien de l'île, patrimonialisée en 2007, s'est tout particulièrement réjoui de ces interventions.

Abritant le musée Stewart, **l'Arsenal du Fort de l'Île-Sainte-Hélène**, propriété de la Société du parc Jean-Drapeau, posait des problèmes importants en termes d'accessibilité universelle, de protection des incendies et d'organisation des espaces muséaux et de travail. Les travaux envisagés sont de deux ordres : améliorer la fonctionnalité des lieux en conservant les caractéristiques et l'intégrité du site patrimonial (phase I) et implanter un ascenseur afin d'améliorer l'accès au bâtiment (phase II). Le Conseil a rencontré les concepteurs à trois reprises et, à son avis, le projet a évolué de manière positive. Il est favorable à la localisation de l'ascenseur dans la cour avant de l'arsenal (plutôt qu'à l'arrière) et à la facture contemporaine projetée, en contraste avec le bâtiment ancien. Le projet présenté étant encore à une étape conceptuelle, le Conseil a recommandé que l'ascenseur conserve la transparence proposée, afin de ne pas nuire à la compréhension et à l'évocation du complexe militaire tout en offrant une nouvelle image et une meilleure visibilité au musée. Il a signalé l'intérêt de revoir les aménagements en bordure du fleuve, puisque de nombreux arbres occupent aujourd'hui ces lieux alors qu'à l'époque du complexe militaire, on souhaitait une vue sans encombrement.

En janvier 2010, la Société du parc Jean-Drapeau a lancé un appel de propositions pour la cession, par bail emphytéotique, du **restaurant Hélène-de-Champlain**. La Société a retenu un projet d'agrandissement comprenant un restaurant gastronomique, un bistro, des salles de réception, une école de cuisine, un centre documentaire, des espaces d'administration et une terrasse extérieure donnant sur le jardin. Le Conseil a estimé appropriée la localisation des agrandissements latéraux dans l'emprise construite, ce qui permet de conserver et de réutiliser les murs de pierre existants. Il a apprécié le traitement contemporain des ajouts, qui les distingue du bâtiment original, en recommandant une grande sobriété dans le traitement architectural de même que la conservation de la prédominance de l'architecture du bâtiment et du patrimoine végétal. Il a insisté sur la restauration de la roseraie, œuvre de l'architecte paysagiste réputé Louis Perron. Il a également recommandé à la Société du parc Jean-Drapeau de mettre à jour le plan directeur du parc à l'approche du 50^e anniversaire de l'Exposition universelle.



Le Conseil a été consulté sur un autre immeuble emblématique de Montréal, soit le pavillon Roger-Gaudry, premier immeuble de l'**Université de Montréal** ayant été construit sur le flanc nord du mont Royal. Situé dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal (arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce), le pavillon est l'immeuble phare de l'Université de Montréal et le plus visible du campus en raison de sa monumentalité et de sa tour centrale. Sa conception symétrique, son implantation à flanc de montagne et le dégagement de la cour d'honneur participent à la mise en scène de l'édifice et à sa prédominance dans le paysage.

L'Université de Montréal a demandé l'avis du Conseil sur l'approche de conservation et sur les options envisagées pour la réhabilitation des plus de 3 500 fenêtres que compte le pavillon Roger-Gaudry. Compte tenu de divers facteurs, dont les considérations énergétiques, la qualité de la proposition de remplacement et la préservation de l'esthétique générale de l'ensemble, le Conseil a appuyé le choix de nouvelles fenêtres en acier respectant le modèle d'origine. Il a néanmoins assorti sa position de quelques recommandations, notamment qu'un test soit fait avant la décision finale, que les éléments qui disparaîtront soient documentés et archivés et qu'un plan d'entretien soit élaboré afin d'assurer la durabilité des interventions.



La **maison Henriette-Moreau**, construite entre 1869 et 1870, est l'un des plus anciens exemples de villas bourgeoises érigées sur Le Plateau-Mont-Royal. Elle a été citée à titre de monument historique en 1989. Le Conseil a analysé un projet de démolition du garage et de l'annexe pour permettre l'intégration de la maison à l'école St-Joseph voisine. Il a accueilli très favorablement la réhabilitation de la propriété et la rénovation de la maison, qui retrouvera ainsi sa prestance. Il a recommandé que les travaux respectent les caractéristiques de la maison, dans l'esprit minimaliste et discret du projet qui lui a été présenté. Il a également souhaité que l'aménagement paysager contribue à la mise en valeur de la maison et de la propriété et que la cour avant retrouve son caractère historique d'origine.



4. DÉMOLITIONS

Cette année, les dossiers de démolition ont particulièrement interpellé le Conseil quant à sa mission de protection, tant dans le cas d'immeubles protégés par un statut patrimonial qu'ailleurs sur le territoire montréalais. Nous ne pouvons mesurer à ce jour l'envergure de ces interventions, non plus que leurs impacts. Toutefois, il est évident que les outils de contrôle disponibles et les incitatifs existants à la conservation ne suffisent pas et qu'il faudra poursuivre la réflexion. Il faudra notamment évaluer de façon plus fine si les propriétés qu'on transforme possèdent une valeur patrimoniale et, à l'inverse, si les changements apportés par les « projets de remplacement » ont un apport significatif à la qualité du paysage urbain et à la construction d'un patrimoine futur.

Construit en 1928, le **théâtre Séville** (arrondissement de Ville-Marie) est un théâtre de quartier qui possède un décor « atmosphérique » conçu par Emmanuel Briffa. Malgré le manque d'entretien dont il souffrait depuis sa fermeture en 1985, il a été cité en 1990 par la Ville de Montréal à titre de monument historique. Dans les deux avis qu'il a produits en 2008 sur la démolition du théâtre et la construction de logements étudiants dans des immeubles en hauteur, le Conseil a regretté qu'aucune stratégie permettant la conservation du théâtre n'ait été mise en place depuis sa citation. Il a refusé de souscrire à sa démolition, laquelle créerait un précédent dangereux pour les autres immeubles bénéficiant d'un statut de reconnaissance.

En 2010, le Conseil a été consulté une troisième fois sur un projet de développement du site pour y loger près de 500 unités de logement en copropriété, un commerce au rez-de-chaussée et un stationnement en sous-sol (70 places pour les voitures et 100 places pour les vélos). Il a aussi été consulté sur les propositions de commémoration. Dans son avis, le Conseil a insisté sur le respect des caractéristiques qui confèrent à la rue Sainte-Catherine son intérêt et sa qualité urbaine, en particulier le gabarit, le rythme et la diversité des activités commerciales. Il a également manifesté des réticences à propos de la stratégie de commémoration proposée pour rappeler le théâtre, signalant que celle-ci aurait surtout pour effet de souligner la négligence envers un bâtiment dont on aurait dû prendre soin. Plutôt que de rappeler l'ancienne vocation du lieu par des interventions de design, il a suggéré d'exposer des photos et autres éléments iconographiques dans des lieux accessibles au public et de constituer une documentation détaillée (relevés, photographies, etc.) permettant de conserver la mémoire des bâtiments patrimoniaux et de leurs composantes.

Bien que la **maison Redpath** (arrondissement de Ville-Marie) ne bénéficie d'aucun statut patrimonial, le Conseil a décidé de se prononcer sur la proposition de la démolir et d'y construire un immeuble de 17 appartements. D'une part, le propriétaire a laissé cette maison à l'abandon depuis qu'il l'a acquise, en 1986, et la maison est sur la liste de 2010 des sites menacés de la Fondation Héritage Canada et d'Héritage Montréal. D'autre part, la hauteur de 7 étages qui est proposée déroge au règlement d'urbanisme. Construite en 1886, la maison est l'un des rares exemples subsistants de l'architecture de style Queen Anne dans le Square Mile. Le Conseil a estimé que le propriétaire s'est conduit en citoyen irresponsable en laissant la maison se détériorer depuis qu'il l'a acquise. À son avis, rien ne justifie qu'on permette des hauteurs plus importantes sur cette propriété. Il a donc recommandé à l'arrondissement de refuser toute dérogation au règlement d'urbanisme. Souhaitant que la partie restante de la maison puisse être conservée et intégrée à un projet de construction, il lui a aussi recommandé d'utiliser ses pouvoirs associés au règlement sur les démolitions pour assurer que les vestiges ne se détériorent pas davantage. Il a enfin suggéré de commander une analyse de l'intérêt patrimonial de l'immeuble, incluant un énoncé patrimonial et des orientations, ainsi qu'une étude de l'état structural du bâtiment, avant toute décision sur le dossier.



Le projet de démolition d'une dépendance de la **maison Joseph-David**, construite entre 1838 et 1848, située dans le site du patrimoine de l'ancien village du Sault-au-Récollet (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville), a aussi suscité l'intérêt du Conseil. D'une part, la propriété est un témoin représentatif de l'ancien village du Sault-au-Récollet. D'autre part, elle a appartenu au peintre et graveur Albert Dumouchel, de 1963 jusqu'à sa mort en 1971. La dépendance que les propriétaires souhaitent démolir est une construction en pièce sur pièce reconstruite en 1966 dans la partie arrière de la propriété. Selon ses proches, Albert Dumouchel ne l'aurait jamais utilisée comme atelier, de sorte qu'elle ne pourrait être associée à l'œuvre de cet artiste. Le Conseil a toutefois estimé que la propriété ne souffrait pas de la présence de cette dépendance. De plus, si celle-ci est en bon état, elle pourrait être utilisée par le prochain propriétaire (la propriété étant présentement à vendre). Ce dernier pourrait la démonter et la relocaliser ailleurs sur la propriété, comme Albert Dumouchel l'a fait dans les années 1960, ou encore la revendre. Le Conseil a donc estimé qu'il n'y avait aucune raison de démolir ou de déménager cette dépendance et a rendu un avis défavorable à la demande de démolition.

Le Conseil a examiné un projet de démolition d'un bâtiment désaffecté d'un étage, situé au **5755, avenue de Gaspé**, dans l'aire de protection du monastère des Carmélites (arrondissement du Plateau-Mont-Royal). L'arrondissement, qui maintient la vocation de pôle d'emplois de ce secteur, autrefois à vocation manufacturière, préconise une mixité d'usages que favorisent les caractéristiques particulières de ces vastes bâtiments conçus à des fins industrielles. Construit en 1961, l'immeuble a été occupé par une épicerie en gros pendant une trentaine d'années. Il est vacant et abandonné depuis qu'il a été incendié au début des années 2000. La Ville l'a acquis en 2009 en vue de le démolir pour permettre la réalisation d'une cour de services, un projet reconsidéré par la suite. Le Conseil a recommandé d'en autoriser la démolition, le bâtiment ne contribuant pas à la qualité du milieu du monastère et ne présentant pas d'intérêt fonctionnel dans le contexte de la nouvelle vocation du secteur.



5. INTERVENTIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC

Depuis la création de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, la Direction des grands parcs et du verdissement consulte officiellement le Conseil sur tous ses projets d'intervention dans le parc du Mont-Royal et dans les autres espaces publics situés dans l'arrondissement, tout comme il soumet ces projets à la consultation publique, par l'intermédiaire de l'Office de consultation publique de Montréal. Depuis 2009, le Conseil est également consulté sur les interventions sur le domaine public d'intérêt historique dans l'arrondissement historique de Montréal et dans le centre-ville. Toutefois, le processus n'a pas encore été formalisé et ses avis ne sont pas publics, en attendant la modification de son règlement, prévue en 2011. Son rôle dans ce type de dossier est de conseiller la Ville afin que les valeurs patrimoniales exceptionnelles de ces lieux significatifs dans l'histoire de Montréal soient conservées et actualisées. Il cherche à s'assurer que les valeurs patrimoniales qui ont donné un sens au lieu soient documentées, que les éléments caractéristiques qui les incarnent soient identifiés et qualifiés et, enfin, que leur sens soit compris, de manière à ce que cette signification soit pérennisée dans le design proposé. Ainsi, en 2010, le Conseil a analysé le projet de réaménagement de la **place d'Armes**, dans l'arrondissement historique de Montréal, et celui du réaménagement du domaine public de la rue Sherbrooke et de l'avenue du Musée, aux abords du musée des Beaux-Arts, appelé la **place des Beaux-Arts**. Il a fait divers commentaires aux services promoteurs de ces projets.

D'autre part, le Conseil a été consulté officiellement par l'arrondissement de Ville-Marie et par la Société de transport de Montréal sur le projet d'agrandissement de la **station de métro Champ-de-Mars**. Porte d'entrée du Vieux-Montréal, cette station inclut l'une des plus imposantes œuvres d'art du métro, un vitrail conçu par Marcelle Ferron (1924-2001). Le futur centre de recherche du CHUM sera raccordé à la station de métro par un passage piétonnier souterrain et nécessite l'agrandissement de l'édicule existant. Cet agrandissement sera localisé du côté nord de la station actuelle. Le Conseil a salué le parti-pris d'intégration guidant le projet, notamment le minimalisme de l'ajout, qui confirme la prédominance de l'édicule original, de même que les interventions qui visent à mettre en valeur la verrière de Marcelle Ferron. Il a en outre rappelé que l'installation d'ascenseurs ne devait pas entraîner la construction d'ajouts sur le toit, car ceux-ci altéreraient sa forme unique. Il a recommandé de s'assurer du maintien d'une cohérence d'ensemble et de poursuivre la réflexion sur le verdissement du toit proposé, notamment afin de minimiser les impacts visuels à l'échelle des piétons. Il s'est inquiété de l'entretien de ce toit végétal, suggérant au besoin d'opter pour une autre approche, par exemple un toit blanc. Il a aussi recommandé à la Ville de poursuivre la réflexion sur les aménagements extérieurs et de solliciter à cet effet l'expertise des concepteurs du parc adjacent. Enfin, il a suggéré de demander au comité de toponymie de la Ville de Montréal de donner un nom au parc entourant la station.



Le Conseil s'est penché en 2010 sur le projet de rénovation du **pavillon du parc Louis-Hébert**, situé dans le site du patrimoine de l'ancien-village-du-Sault-au-Récollet (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville). Conçu en 1957, ce pavillon comprend deux structures ajourées de brique claire incorporant des bancs de bois et surmontées d'un toit plat en dalles de béton. Le Conseil a estimé que sa forme épurée, ses éléments structuraux et sa relation à son contexte immédiat devaient être mis en valeur. Il s'est montré défavorable au projet tel que défini, jugeant que certaines des interventions proposées, notamment pour stopper les actes de vandalisme dont le pavillon fait fréquemment l'objet, en altéreraient la composition architecturale. Il a notamment recommandé à l'arrondissement de réaliser rapidement les interventions minimales requises pour en stopper la dégradation et pour l'éclairer adéquatement. Il a aussi conseillé de retenir les services de spécialistes pour mieux cerner la valeur patrimoniale du pavillon et de ses abords et fournir des pistes quant à l'approche à adopter pour sa conservation et sa mise en valeur. Il a enfin recommandé qu'une analyse plus globale sur l'avenir du parc et du pavillon, notamment pour apporter des solutions au vandalisme, soit réalisée.



6. RÉAMÉNAGEMENT D'ESPACES EXTÉRIEURS PRIVÉS

Le Conseil a produit quelques avis sur des aménagements paysagers proposés par des propriétaires, tant institutionnels que privés, en particulier dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

Le **cimetière Notre-Dame-des-Neiges** (arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce) possède un patrimoine arboré exceptionnel. À la suite des sévères dommages subis par les arbres lors du verglas de 1998, la Fabrique a élaboré un Plan directeur d'aménagement et, plus récemment (en 2008), un *Plan directeur pour la gestion des arbres et des bois*. Elle a aussi effectué des inventaires de ses arbres, à la suite desquels l'abattage de plusieurs centaines d'arbres a été jugé nécessaire. C'est ainsi qu'elle a procédé, en 2009, à l'abattage de 100 arbres et à leur remplacement par un nombre équivalent. Elle souhaitait faire de même en 2010 pour 13 autres arbres.

L'un des axes de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* de la Ville est la concertation menant à un projet de conservation des milieux naturels dans chacun des dix écoterritoires, dont le mont Royal. Ce projet de conservation prône la protection de la biodiversité et le renforcement de la biomasse végétale présente. C'est pourquoi le Conseil estime que, sur la montagne, la perte de chaque arbre devrait être compensée par la plantation d'un nombre supérieur d'arbres. Il a constaté avec plaisir que cette approche était retenue dans le *Plan directeur* 2008 du cimetière. Ainsi, les travaux sylvicoles réalisés périodiquement (abattages, plantations, etc.) s'inscrivent dans un programme de plantation à long terme (2008-2017) conçu pour permettre une augmentation de plus de 36 % du parc arboricole du cimetière (excluant les bois). Il a d'autre part recommandé à la Fabrique de conserver les arbres morts chaque fois que la sécurité des personnes n'était pas mise en cause, ceux-ci constituant des refuges riches pour la faune, de plus en plus absente des milieux urbains. Il lui a également recommandé de planter uniquement des espèces indigènes issues de la végétation forestière naturelle de la montagne.

Le Conseil a été consulté à propos d'interventions sur le campus de **l'Université de Montréal** (arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont). Son avis a d'abord été sollicité sur l'installation de près d'une trentaine de **caméras de surveillance** sur le campus, tant sur les bâtiments que dans les espaces ouverts. Le Conseil s'est réjoui qu'une analyse visuelle des façades ait été faite, suivie de la définition de critères de localisation des appareils. Il s'est toutefois préoccupé du respect de l'intégrité des immeubles, recommandant d'éviter toute intervention dont le caractère irréversible pourrait conduire à une détérioration à cet égard. Il n'a pas non plus préconisé l'ajout de nouveaux supports dans le paysage, estimant qu'il fallait viser la simplification des éléments de mobilier (signalisation, éclairage, contrôle du stationnement...) sur le campus. Il a demandé une révision en profondeur des principes et critères ayant présidé au choix des emplacements. Une version révisée de ce projet lui a été présentée par la suite. L'Université ayant pris le parti de dissimuler autant que possible ses caméras de surveillance totalement ou partiellement à la vue, il a accueilli favorablement le projet.



Le Conseil a aussi analysé deux projets de **terrains de sport synthétiques** de l'Université, le premier sur le réservoir Bellingham-Vincent-d'Indy, situé à l'est de la rue Vincent-d'Indy, réalisé en partenariat par l'Université et l'arrondissement d'Outremont, et le second à l'arrière du Centre d'éducation physique et des sports (CEPSUM). Préoccupé par la gestion des eaux pluviales sur le flanc nord de la montagne, il a déjà souligné l'incapacité du système collecteur d'absorber la grande quantité d'eau qui peut se déverser au bas de la falaise dans ce secteur à l'occasion de pluies estivales. Il a rappelé que la surcharge ponctuelle du système d'épuration des eaux durant les pluies estivales oblige chaque année la ville à rejeter les eaux usées directement dans l'environnement. Localisés à flanc de montagne, les terrains synthétiques doivent donc être pourvus d'un système performant de canalisation des eaux de ruissellement et répondre aux normes les plus sévères en matière de contrôle du débit.

Plus largement, estimant que la gestion des eaux pluviales de la montagne est un enjeu majeur entourant la création du parc du 3^e sommet et l'aménagement d'espaces publics et privés sur le flanc nord de la montagne, le Conseil a souhaité que la Ville entame une réflexion sur la gestion des eaux pluviales du mont Royal. Il a suggéré que l'Université de Montréal, les arrondissements d'Outremont et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et la Direction des grands parcs et du verdissement entreprennent une démarche concertée.



Le Service des grands parcs et de la nature en ville a consulté le Conseil sur la reconfiguration du stationnement du **Quartier général du Service des incendies**, situé dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal (arrondissement du Plateau-Mont-Royal). Il s'agissait de modifier le tracé d'un sentier pédestre, de reconstruire des sentiers et un escalier délabré ainsi que de mieux gérer les eaux de surface. Le projet prévoyait la réduction de la superficie du terrain de stationnement de près de 13 % et une augmentation des aires gazonnées. Il nécessitait l'abattage de 6 arbres mais comprenait la plantation de 24 arbres et 48 arbustes, dont certains auraient pour effet de créer un écran visuel à la frontière de la propriété de l'Université McGill et du parc du Mont-Royal.

Le Conseil s'est montré favorable à la reconfiguration du terrain de stationnement et aux aménagements paysagers proposés, ces interventions visant à corriger des problèmes récurrents. Néanmoins, il a constaté que le problème des eaux de ruissellement dépassait largement les limites du site, signalant l'urgence d'élaborer des solutions plus écologiques pour la gestion des eaux de surface à l'échelle du parc du Mont-Royal. Il s'est également questionné sur l'intégration du projet au plan directeur du parc Jeanne-Mance et de la côte Placide. Les objectifs poursuivis en matière de commémoration dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal l'ont aussi interpellé; il s'est par exemple demandé si l'ancien funiculaire devait être commémoré.

Le Conseil a profité de l'occasion pour réitérer sa demande de réserver, tel que cela a été planifié, l'accès véhiculaire au site à partir de l'avenue du Parc aux véhicules d'urgence et aux employés du Quartier général, en empêchant l'accès aux propriétés de l'Université McGill à partir de cette voie.



Dans les **écoterritoires**, les zones tampons sont les zones périphériques aux foyers de biodiversité (les zones noyaux) qui ont pour rôle de protéger ces derniers des menaces extérieures. Elles sont gérées par des dispositions réglementaires dans le Plan d'urbanisme de la Ville, et les projets qui s'y réalisent sont soumis au Conseil, en vertu de la Politique des milieux naturels de la Ville. Le Conseil s'est penché sur quatre projets d'aménagement paysager proposés sur des propriétés résidentielles privées situées dans les zones tampons des écoterritoires *Les sommets et les flancs du Mont-Royal* et *La coulée verte du ruisseau Bertrand*. Son analyse visait à s'assurer que ces projets favorisent la conservation et la mise en valeur des milieux naturels d'intérêt situés dans les écoterritoires. C'est ainsi que le Conseil a évalué les impacts qui pourraient affecter le milieu naturel à la suite d'opérations cadastrales, de constructions, d'agrandissements de bâtiment ou encore d'opérations de remblai ou de déblai, en se basant sur les principes qui permettent de protéger la composition végétale et le régime hydrique de la zone noyau. Il a fait des recommandations à cet effet, notamment quant aux essences végétales choisies dans les aménagements. Il a recommandé d'exclure certaines espèces végétales qui pourraient envahir le milieu naturel adjacent, la liste des espèces proscrites sur le territoire de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal servant de référence, et d'opter pour des espèces indigènes représentatives du milieu naturel adjacent plutôt que pour des espèces ornementales non indigènes. Il a également recommandé de limiter au maximum les espaces minéralisés.

LA RECONNAISSANCE PATRIMONIALE

Le Conseil contribue statutairement à deux activités de reconnaissance du patrimoine montréalais : il participe au processus d'octroi de statuts patrimoniaux municipaux et appuie la Ville dans ses interventions de toponymie.

LA CITATION DE MONUMENTS HISTORIQUES ET LA CONSTITUTION DE SITES DU PATRIMOINE

Depuis 2009, le Conseil participe, de manière intermittente, aux travaux que mène le BPTÉ sur une stratégie d'octroi de statuts patrimoniaux municipaux. Pour le Conseil, la célébration de ce que nous sommes à travers les témoins, exceptionnels ou modestes, concentrés ou disséminés dans le territoire, doit être la motivation première pour déterminer ce que nous voulons reconnaître et pourquoi. Ces témoins racontent notre histoire, nos façons d'occuper le territoire, nos savoir-faire et nos projets. C'est pourquoi il nous importe de les reconnaître et de les valoriser, de les écouter et de les faire parler.

Les priorités à établir pour l'attribution de statuts patrimoniaux étant en cours d'élaboration, le processus d'attribution de statuts individuels a été ralenti. C'est pourquoi la Ville n'a pas sollicité le Conseil en 2010 en vue de la citation d'un monument historique ou de la constitution d'un site du patrimoine. Deux dossiers importants sont néanmoins en cours de préparation pour la constitution de deux sites du patrimoine au centre-ville montréalais, celui du square Dorchester et celui des gares centrale et Windsor. Ils ont exigé un travail de longue haleine au sein de l'administration municipale, en collaboration avec plusieurs acteurs, dont les nombreux propriétaires impliqués. Les consultations publiques sur l'à-propos de constituer le site du patrimoine du square Dorchester seront tenues à l'automne 2011.



LA TOPONYMIE

La volonté de célébrer et de commémorer des personnages ou des événements qui ont façonné l'identité montréalaise guide toute l'action du comité de toponymie de la Ville de Montréal. Présidé par la présidente du Conseil et constitué de deux autres membres du Conseil et de deux historiens externes, ce comité appuie les activités du BPTÉ à cet égard (patrimoine@ville.montreal.qc.ca). La Ville de Montréal a procédé à la désignation de 35 parcs, 24 rues et 7 autres lieux publics en 2010. En plus de se prononcer en amont de ces décisions, le comité a aussi poursuivi, au cours de quatre séances, la constitution de la banque de noms à laquelle il se réfère aux fins de telles désignations.



LA CONNAISSANCE ET LA PROMOTION DU PATRIMOINE

La connaissance et la promotion du patrimoine ne sont pas associées à des mandats précis conférés au Conseil par la Charte de la Ville de Montréal et le règlement qui l'encadre, mais elles font totalement partie de notre mission. D'une part, la petite équipe du Conseil répond aux demandes d'information qui lui sont faites, par téléphone ou par Internet, ou met les citoyens en lien avec l'organisme ou le service municipal concerné par le type d'information demandée. D'autre part, sur un plan plus collectif, le Conseil publie diverses données sur son site Internet, tient un colloque annuel, participe à des activités de reconnaissance patrimoniale et, enfin, fait diverses analyses, notamment en collaboration avec d'autres instances municipales, pour mieux comprendre les enjeux patrimoniaux et appuyer ses interventions et positions.

LA DÉFINITION DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL D'UN LIEU

Le BPTÉ a développé une procédure et accumulé les expériences pour mieux définir l'intérêt patrimonial d'un lieu et pour le faire de manière indépendante, dissociée de l'élaboration d'un projet de développement. Il en assume la coordination, en y impliquant divers acteurs, dont des représentants de l'arrondissement concerné, les propriétaires des lieux et leurs experts en conservation. Le Conseil a été consulté par le BPTÉ sur la conception du processus et sur le contenu de cette analyse cadre, mais il n'est pas associé aux analyses des bâtiments et propriétés, puisqu'il a par la suite à les valider dans le cadre de l'évaluation des projets qui lui sont soumis. D'autre part, il a poursuivi en 2010 sa participation au groupe de travail formé en 2009 pour élaborer une analyse de l'ensemble de la **rue Sainte-Catherine** (de la rue De Lorimier à l'est à l'avenue Atwater à l'ouest) menant à un énoncé de la valeur patrimoniale de l'artère et de ses segments. Rappelons que, souvent sollicité sur des projets ponctuels de redéveloppement d'îlots et de têtes d'îlots sur cette artère, le Conseil avait demandé à plusieurs reprises que la valeur patrimoniale de cette rue hautement significative dans l'histoire de la ville soit étudiée. L'énoncé a été complété en 2010 et a fait l'objet d'une présentation suivie d'une discussion avec divers organismes intéressés par la mise en valeur de la rue. Il n'a toutefois pas encore été présenté aux membres du Conseil.

LE SITE INTERNET DU CONSEIL

Pour diffuser ses actions, sensibiliser la population et favoriser le partage des connaissances relatives au patrimoine montréalais, le Conseil mise tout particulièrement sur son site Internet (ville.montreal.qc.ca/cpm), qu'il alimente et met à jour régulièrement. Celui-ci brosse un portrait d'ensemble de l'action du Conseil : il comporte des documents d'information générale sur l'organisme, ses rapports d'activités, les avis qu'il a rendus depuis sa création, ainsi que les documents de référence et les mémoires associés aux consultations publiques qu'il tient sur l'attribution de statuts patrimoniaux. Il contient également des capsules d'information sur des sujets d'actualité. En 2010, le Conseil s'est associé à Héritage Montréal dans une opération de célébration de la Journée internationale des monuments et sites, le 18 avril, célébrant le patrimoine de l'agriculture. La programmation des conférences et autres activités proposées par les partenaires ainsi que deux capsules sur le patrimoine agricole montréalais ont été diffusées sur son site.

L'année 2010 a vu la transformation en profondeur du site Internet du Conseil, réalisée en étroite collaboration avec les chargés de communications et les webmestres de la Ville. Le Conseil visait deux grands objectifs : mettre davantage en valeur la grande quantité de données sur le patrimoine disponibles à partir des différents sites Internet de la Ville et rendre son propre site plus dynamique et convivial. La signature visuelle du site a également été modifiée de fond en comble et des rubriques ont été ajoutées, dont les Nouvelles et les Événements, ainsi qu'une carte interactive de localisation des 46 monuments historiques cités et des 7 sites du patrimoine.



LE COLLOQUE ANNUEL DU CONSEIL ET LES AUTRES COMMUNICATIONS

Outre le colloque annuel, la présidente et le personnel du Conseil ont participé à divers événements au cours desquels ils ont eu l'occasion d'aborder certains enjeux patrimoniaux, d'échanger avec des collègues et d'enrichir leurs connaissances. La présidente a notamment fait des interventions, au nom du Conseil, dans les événements suivants : la table ronde de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti de l'Université de Montréal (10-12 mars 2010), où elle a fait une conférence sur *Les approches municipales pour protéger les paysages culturels : l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal*; une rencontre d'information à l'intention des élus municipaux sur la gestion du patrimoine à Montréal en collaboration avec le BPTÉ (28 avril); l'événement Saint-Laurent/dez-vous organisé par l'arrondissement de Ville-Marie (7-8 mai).

LA COLLABORATION AUX TRAVAUX DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Le Conseil est appelé à collaborer à des exercices d'analyse et de concertation, en amont de projets municipaux ou les accompagnant. Depuis sa mise sur pied, il siège, à titre d'observateur, à la Table de concertation du Mont-Royal, qui réunit un ensemble de représentants des milieux institutionnel, associatif, gouvernemental et municipal. En 2010, la présidente a aussi participé à une journée de discussions, organisée par la Ville, sur les paysages du Mont-Royal (5 novembre).

Le Conseil assiste, aussi à titre d'observateur, aux réunions des comités techniques pour la gestion des écoterritoires de Montréal. En 2010, l'une des deux professionnelles a collaboré aux travaux des comités techniques de trois écoterritoires, La trame verte de l'Est, La Coulée verte du Ruisseau-de-Montigny ainsi que le corridor écoforestier de l'île Bizard. Ce dernier secteur, qui est assujéti en grande partie à la Loi québécoise sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), bénéficie d'une certaine protection, mais celle-ci s'avère insuffisante pour maintenir sa biodiversité et la qualité de ses paysages. La mosaïque de milieux naturels et cultivés ou en friche confère à ce territoire une richesse exceptionnelle en matière de biodiversité, ce qui en fait un candidat potentiel pour l'obtention du statut de *paysage humanisé*. Cette participation du Conseil s'est étendue aux travaux associés à l'évaluation paysagère de la partie ouest de l'île Bizard, déposée à la Direction des grands parcs et du verdissement en novembre 2010.

Le Conseil travaille parallèlement à l'élaboration d'un *Registre montréalais des arbres remarquables*. La réflexion sur l'évaluation d'un arbre (ou d'un groupe d'arbres) en vue de son inscription au Registre, entamée en 2008, s'est poursuivie en 2010 et continuera en 2011. L'une des deux professionnelles du Conseil est membre du groupe qui met au point la démarche d'analyse de l'intérêt d'un arbre, préalable à son inscription au Registre des arbres remarquables de Montréal.

Le Conseil a enfin participé à quelques réunions de travail, avec des organismes en patrimoine et avec des services municipaux, sur le projet de loi n° 82 (Loi sur le patrimoine culturel), en vue de faire sa propre analyse et de participer aux audiences publiques, en janvier 2011.



L'ÉLABORATION D'OUTILS DE CONNAISSANCE

Le Conseil essaie, dans la mesure de ses moyens, de documenter certains des enjeux particuliers auxquels il fait face, en se dotant ponctuellement de ressources additionnelles par le biais de stages. Chaque année, le Conseil accueille un ou des stagiaires à qui il confie une recherche ciblée. En 2010, le Conseil a accueilli un étudiant inscrit au programme de maîtrise en Sciences de l'environnement de l'UQAM. Son mandat était de constituer un recueil des chartes et autres documents internationaux qui rendent compte de l'évolution de la pensée et de la pratique en conservation du patrimoine naturel, en continuité avec celui réalisé par une autre stagiaire en 2009 sur le patrimoine bâti. Le stagiaire a déposé en novembre 2010 un rapport de recherche comprenant des fiches synthèse sur plus d'une trentaine de chartes et autres documents, des fiches thématiques et un glossaire. Il a également élaboré un outil de consultation qui permet de naviguer aisément dans ces différents éléments. Pour le Conseil, cette recherche documentaire, à l'instar de la précédente, s'avère un précieux outil de référence. Elle sert d'appui à la formulation de certaines positions défendues dans ses avis et lui permet de mieux suivre l'évolution d'enjeux prioritaires en matière de conservation du patrimoine montréalais. Le Conseil réfléchit actuellement aux moyens de diffusion de cette banque de données auprès d'autres utilisateurs, notamment les services corporatifs et les arrondissements.



ANNEXE 1

HISTORIQUE DE LA CONSERVATION DU PATRIMOINE MONTRÉLAIS

VOICI QUELQUES DATES MARQUANTES DE L'HISTOIRE DE LA CONSERVATION DU PATRIMOINE MONTRÉLAIS.

Principale source : Ville de Montréal, 2005, *Politique du patrimoine*, p. 24.

1858

Création de la Société historique de Montréal, à l'initiative de Jacques Viger

1862

Fondation de la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal

1876

Inauguration du parc du Mont-Royal selon les plans de Frederick Law Olmsted

1899

Inauguration de la bibliothèque municipale de Westmount

1913

Création du Service des archives de la Ville de Montréal

1915

Adoption, à Outremont, d'une politique d'aménagement du domaine public visant la plantation soutenue d'arbres en bordure des voies publiques

1917

Inauguration de l'édifice abritant la bibliothèque centrale de Montréal, constituée en 1903

1941

Création du service d'urbanisme de Montréal

1942

Commémoration du 3^e centenaire de Montréal et visites guidées des endroits historiques de Montréal

1962

Création de la Commission Jacques-Viger, qui a pour mandat d'étudier tout ce qui se rapporte à la conservation du Vieux-Montréal

1965

Adoption du *Plan directeur du Vieux-Montréal* proposé par le service d'urbanisme de Montréal

1979

Premier protocole d'entente entre la Ville et le ministère des Affaires culturelles sur la mise en valeur du Vieux-Montréal. Amorce, par la Communauté urbaine de Montréal (CUM), d'un processus d'acquisition et d'aménagement d'espaces naturels aujourd'hui désignés sous le nom du Réseau des parcs-nature

1980-1990

Élaboration et publication échelonnée par la Communauté urbaine de Montréal (CUM) du *Répertoire d'architecture traditionnelle*

1981

Création de la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal (SIMPA), dont le mandat sera repris par la Société de développement de Montréal (SDM) en 1996
Création de la première maison de la culture de Montréal

1982

Création du Groupe d'archivistes de la région de Montréal (GARIM), ce qui constitue une première en matière de concertation pour l'acquisition d'archives privées à Montréal

1985

Création du Musée plein-air de Lachine

1987

Création du Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels (CCMPBC)
Rapport *Éléments d'une politique de valorisation du patrimoine immobilier montréalais* menant à la création d'une unité administrative responsable du patrimoine bâti ainsi qu'à l'adoption d'un règlement régissant les démolitions

1989

Adoption du *Plan d'action en art public* et début des travaux de restauration de la collection municipale

1990-1992

Adoption du *Plan d'urbanisme* de la Ville de Montréal et publication du cadre réglementaire : secteurs et bâtiments d'intérêt patrimonial identifiés et protégés par voie normative et par appréciation qualitative des projets

1991

Création de l'*Opération patrimoine populaire de Montréal* (devenue l'*Opération patrimoine architectural de Montréal*)

1992

Adoption du *Plan de mise en valeur du mont Royal*

1996

Intégration d'un volet art actuel à la collection municipale, volet enrichi par les œuvres des lauréats des prix Pierre-Ayot et Louis-Comtois en arts visuels et François-Houdé en métiers d'art

1999

Inauguration du Centre des collections muséales regroupant des collections municipales et celles de musées et d'organismes montréalais

2002

Création du Conseil du patrimoine de Montréal
Sommet de Montréal où il est proposé d'adopter et de mettre en œuvre une politique du patrimoine

2003

Adoption de la *Déclaration de Montréal* dans le cadre de la 8^e Conférence mondiale des villes historiques

2004

Dépôt de l'*Énoncé d'orientation pour une politique du patrimoine* par le Groupe-conseil pour une politique du patrimoine
Adoption du *Plan d'urbanisme de Montréal*
Adoption de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* de la Ville de Montréal
Mise sur pied, par la Ville de Montréal, du Bureau du Mont-Royal et de la Table de concertation du Mont-Royal

2005

Adoption de la *Politique du patrimoine* de la Ville de Montréal
Adoption de la *Politique de l'arbre* de la Ville de Montréal
Adoption du *Premier plan stratégique de développement durable* de la Ville de Montréal
Adoption de la *Politique de développement culturel* de la Ville de Montréal
Entrée en vigueur du décret du gouvernement du Québec créant l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal

2007

Première réunion de la Table de concertation du Mont-Royal

2009

Adoption du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*

ANNEXE 2

STATUTS DE RECONNAISSANCE PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX

On trouvera ci-dessous la liste des territoires et monuments historiques que l'on trouve à Montréal. Ceux-ci ont été décrétés ou classés respectivement par le gouvernement du Québec et le ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec ou encore constitués ou cités par la Ville de Montréal. Ces statuts sont conférés en vertu de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chap. B-4). Les types de territoire reconnus au niveau provincial sont l'arrondissement historique, l'arrondissement naturel, l'arrondissement historique et naturel (reconnu pour ses deux caractères), le site historique, le site archéologique, le site historique et archéologique et, enfin, l'aire de protection qui ceinture certains monuments historiques classés. Les territoires reconnus par l'instance municipale sont les sites du patrimoine. Les immeubles sont reconnus à titre de monuments historiques tant au niveau provincial, où ils sont classés, qu'au niveau municipal, où ils sont cités. On pourra consulter le répertoire des biens culturels du Québec à l'adresse suivante : www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca.

AHUNTSIC – CARTIERVILLE

TERRITOIRES

Arrondissement naturel du Bois-de-Saraguay	Décrété en 1981
Site du patrimoine de l'ancien village du Sault-au-Récollet	Constitué en 1992

MONUMENTS HISTORIQUES

Église du Sault-au-Récollet (1749-1752) 1847, boulevard Gouin Est	Classée en 1974
Maison du Pressoir (vers 1813) 10865, rue du Pressoir	Classée en 1978
Maison Saint-Joseph-du-Sault-au-Récollet (1852-1853) 1700-1750, boulevard Henri-Bourassa Est	Classée en 1979
Maison Persillier-dit-Lachapelle (1810) 2084, boulevard Gouin Est	Citée en 1987
Croix de chemin de pierre (1874) intersection Bois-de-Boulogne et boulevard Gouin Ouest	Citée en 1988
Maison Mary-Dorothy-Molson (vers 1930) 9095, boulevard Gouin Ouest	Citée en 2009

CÔTE-DES-NEIGES – NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

TERRITOIRES

Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal	Décrété en 2005
Site du patrimoine du Mont-Royal	Constitué en 1987

MONUMENTS HISTORIQUES

Maison Jarry-dit-Henrichon (vers 1766) 4595-4601, chemin de la Côte-des-Neiges	Classée en 1957
Maison James-Monk (1803) 4245, boulevard Décarie	Classée en 1976

LACHINE

TERRITOIRE

Site historique et archéologique Le Ber-Le Moyne	Classé en 2001
--	----------------

MONUMENT HISTORIQUE

Hangar et Maison Le Ber-Le Moyne (entre 1695 et 1699) 1, chemin du Musée	Dans un site historique et archéologique classé en 2001
---	---

LASALLE

TERRITOIRES

Site archéologique de l'Église-des-Saints-Anges-de-Lachine	Classé en 1977
--	----------------

MONUMENTS HISTORIQUES

Moulin à vent Fleming (1827) 9675, boulevard LaSalle	Classé bien archéologique en 1983
Ancien Hôtel de Ville (vers 1908) 13, avenue Strathyre	Cité en 1990
Annexe de la maison De Lorimier-Bélanger (vers 1930) 9601, boulevard Lasalle	Citée en 1990
Maison des domestiques Penniston (vers 1900) 33-35, rue Alepin	Citée en 1990
Maison De Lorimier-Bélanger (1775-1800) 9603, boulevard Lasalle	Citée en 1990
Maison Penniston (1890) 7525, boulevard Lasalle	Citée en 1990

LE PLATEAU-MONT-ROYAL

TERRITOIRES

Site du patrimoine du Mont-Royal	Constitué en 1987
Site du patrimoine de l'Église-de-Saint-Jean-Baptiste	Constitué en 1990
	Classée en 1976

MONUMENTS HISTORIQUES

Maison William-Notman (1844) 51, rue Sherbrooke Ouest	Classée en 1979
Sanctuaire du Saint-Sacrement (1892-1897) 500A, avenue du Mont-Royal Est	Classé en 1979
Maison Mackenzie-Brydges (vers 1840) 75, rue Sherbrooke Ouest	Classée en 1980
Cinéma Rialto (1923) 5711-5723, avenue du Parc	Classé en 1990 et cité en 1988
Monastère des Carmélites (1895-1896) 301-371, avenue du Carmel	Classé en 2006
Regent Theatre (façade) (1915) 5117, avenue du Parc	Cité en 1988
Maison Emmanuel-Saint-Louis (1898) 4105 à 4127, rue Saint-Denis	Citée en 1989

Maison Lonnais ou maison Henriette-Moreau (1870-1873) 4100, avenue De Lorimier	Citée en 1989
Maison Samuel-Burland (1872-1873) 3567, rue Saint-Urbain	Citée en 1990

LE SUD-OUEST

TERRITOIRE

Site du patrimoine de la Côte-Saint-Paul	Constitué en 1990
--	-------------------

MONUMENTS HISTORIQUES

Maison Saint-Gabriel (1698) 2140-2146, place de Dublin	Classée en 1965
Maison Louis et Joseph Richard (1890) 4351-4363, rue Saint-Ambroise, 80-86, rue Sainte-Marguerite	Citée en 1987
Église Saint-Joseph de Montréal et son ancienne sacristie (1861-1862) 550, rue Richmond	Citée en 1991

L'ÎLE BIZARD—SAINTE-GENEVIÈVE

MONUMENTS HISTORIQUES

Croix de chemin de la montée Wilson (1918) 1158, montée Wilson	Citée en 2001
Croix de chemin du Bord-du-Lac (1923) 1859, chemin Bord-du-Lac	Citée en 2001
Couvent des sœurs de Sainte-Anne (1906) 16115, boulevard Gouin Ouest	Cité en 2001
École du village (1923-1924) 350, rue de l'Église	Citée en 2001
Église Saint-Raphaël-Archange (1873-1874) 495, rue Cherrier	Citée en 2001
Maison dite Du Centenaire (1790) 977, rue Cherrier	Citée en 2001
Maison Joseph-Théorêt (Vers 1832) 20, rue Martel	Citée en 2001
Maison Toussaint-Théorêt (1831) 1883, chemin Bord-du-Lac	Citée en 2001
Manoir Denis-Benjamin-Viger (vers 1843) 376, rue Cherrier	Cité en 2001
Presbytère de Saint-Raphaël-Archange (1843) 495, rue Cherrier	Cité en 2001

MERCIER—HOCHELAGA—MAISONNEUVE

MONUMENT HISTORIQUE

Château Dufresne (1915-1918) 4040, rue Sherbrooke Est	Classé en 1976
--	----------------

MONTRÉAL-NORD

MONUMENTS HISTORIQUES

Maison Andegrave (1741-1742) 5460, boulevard Gouin Est	Classée en 1970
Maison Brignon-Dit-Lapierre (vers 1770) 4251, boulevard Gouin Est	Citée en 2007

OUTREMONT

TERRITOIRE

Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal	Décrété en 2005
--	-----------------

MONUMENT HISTORIQUE

Théâtre Outremont (1928) 1240-1248, rue Bernard Ouest	Classé en 1994 et cité en 1987
--	--------------------------------

PIERREFONDS—ROXBORO

MONUMENTS HISTORIQUES

Maison Joseph-Charlebois (1799) 134, chemin du Cap-Saint-Jacques	Classée en 1974
Maison Jacques-Richer-Dit-Louveteau (1835) 163, chemin du Cap-Saint-Jacques	Citée en 2008
Maison Thomas-Brunet (1834) 187, chemin du Cap-Saint-Jacques	Citée en 2008

RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—POINTE-AUX-TREMBLES

TERRITOIRE

Site du patrimoine de l'ancien village de Rivière-des-Prairies	Constitué en 1992
--	-------------------

MONUMENTS HISTORIQUES

Maison Christin-dit-Saint-Amour (1730-1735) 12930, boulevard Gouin Est	Classée en 1974
Maison Beaudry (vers 1750) 14678, rue Notre-Dame Est	Classée en 1979
Moulin à vent de Pointe-aux-Trembles (1719) 11630, rue Notre-Dame Est	Classé bien archéologique en 1983
Maison Urgel-Charbonneau (1913) 11931, rue Notre-Dame Est	Citée en 1988
Maison Bleau (1851-1861) 13200, boulevard Gouin Est	Citée en 200

ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE

TERRITOIRE

Site du patrimoine de l'Église Saint-Esprit-de-Rosemont	Constitué en 1991
---	-------------------

MONUMENTS HISTORIQUES

Cinéma Le Château et maison de rapport (1931) 6950, 6956 et 6960, rue Saint-Denis et 383-395, rue Bélanger	Classé en 2002 et cité en 1991
Maison Longpré (1822) 6450-6452-6452A, 38e Avenue	Citée en 1990

SAINT-LAURENT**MONUMENTS HISTORIQUES**

Église Saint-Laurent (1835-1837)
805, boulevard Sainte-Croix Citée en 1986

Maison Robert-Bélanger (1803-1806)
3900-3902, chemin du Bois-Franc Citée en 2009

VERDUN**MONUMENT HISTORIQUE**

Station-service de Mies van der Rohe (1967-1968)
201, rue Berlioz Citée en 2009

VILLE-MARIE**TERRITOIRES**

Arrondissement historique de Montréal Décrété en 1964 et 1995

Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal Décrété en 2005

Site du patrimoine du Mont-Royal Constitué en 1987

Site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène Constitué en 2007

Site historique de Saint-Pierre-Apôtre
1201, rue de la Visitation Classé en 1977

Site archéologique du Fort de la Montagne
2065, rue Sherbrooke Ouest Classé en 1982

Site historique du Vieux-Séminaire-de-Saint-Sulpice
116, rue Notre-Dame Ouest Classé en 1985

Site historique de la Maison-John-Wilson-McConnell
1475, avenue des Pins Ouest Classé en 2002

MONUMENTS HISTORIQUES

Château Ramezay (1756)
280-290, rue Notre-Dame Est Classé en 1929

Maison Jane-Tate I (1863-1864)
416-420, rue de Bonsecours Classée en 1964

Maison à l'Enseigne-du-Patriote (1814)
165-169, rue Saint-Paul Est Classée en 1965

Maison Papineau (1785)
440, rue de Bonsecours Classée en 1965

Maison Perrine-Charles-Cherrier (1813)
410, place Jacques-Cartier Classée en 1966

Auberge Del Vecchio (1806-1807)
404, place Jacques-Cartier Classée en 1967

Maison de La Minerve (1800)
161-163, rue Saint-Paul Est Classée en 1967

Maison Marie-Perrine-Viger (1817)
164-170, rue Saint-Amable Classée en 1967

Maison Elizabeth-Mittleberger-Platt (1822-1823)
200, boulevard Saint-Laurent Classée en 1968

Maison Edward-William-Gray (1785)
427-429, rue Saint-Vincent Classée en 1969

Maison Hubert-Paré (1851-1852)
273-277, rue Saint-Paul Est Classée en 1969

Entrepôt Pierre-Del Vecchio (1815)
183, rue Saint-Paul Est Classé en 1972

Maison Marguerite-Hay (1853)
511, rue Montcalm Classée en 1973

Clocher de l'Église-de-Saint-Jacques (1858-1860)
1455, rue Saint-Denis Classé en 1973

Transept Sud de l'Église-de-Saint-Jacques (1858-1860)
455, rue Sainte-Catherine Est Classé en 1973

Chapelle de l'Invention-de-la-Sainte-Croix (1874-1878)
1190-1200, rue Guy Classée en 1974

Maison Charles-G.-Greenshields (1910-1911)
1513, avenue du Docteur-Penfield Classée en 1974

Maison Ernest-Cormier (1930-1931)
1418, avenue des Pins Ouest Classée en 1974

Église unie St. James (1887-1889)
463, rue Sainte-Catherine Ouest Classée en 1974

Tours du Fort des Messieurs de Saint-Sulpice (vers 1684-1686)
2065, rue Sherbrooke Ouest Classées en 1974 et dans un site historique classé en 1982

Maison Shaughnessy (1874-1875)
1923, boulevard René-Lévesque Ouest Classée en 1974

Maison Thomas-Fraser (vers 1887)
2040, rue Jeanne-Mance Classée en 1975

Maison Victoria-J.-Prentice (1888)
2086-2088, rue Jeanne-Mance Classée en 1975

Maison Charles-Sheppard (3) (vers 1890)
2080A-2080B, rue Jeanne-Mance Classée en 1975

Maison Daniel-Kneen (1886)
2090-2092, rue Jeanne-Mance Classée en 1975

Maison Janvier-Arthur-Vaillancourt (1) (1888)
2054-2056, rue Jeanne-Mance Classée en 1975

Maison Janvier-Arthur-Vaillancourt (3) (1888)
2066-2068, rue Jeanne-Mance Classée en 1975

Maison John-L.-Jensen (vers 1887)
2028-2030, rue Jeanne-Mance Classée en 1975

Maison John-T.-Hagger (vers 1887)
2044-2046, rue Jeanne-Mance Classée en 1975

Banque du Peuple (1871-1872)
53-57, rue Saint-Jacques Classée en 1975

Édifice de la Great Scottish Life Insurance (1869-1870)
701-711, côte de la Place-d'Armes Classé en 1975

Maison William-Cairns (Vers 1887)
2032-2034, rue Jeanne-Mance Classée en 1975

Maison William-Dow (1860-1861)
1175-1183, place du Frère-André Classée en 1975

Maisons John-Date (vers 1886) 2022-2024, rue Jeanne-Mance	Classées en 1975
Mount Royal Club (1904-1906) 1175, rue Sherbrooke Ouest Classé en 1975	
Maison Joseph-Aldéric-Raymond (1929-1930) 1507-1509, avenue du Docteur-Penfield	Classée en 1975
Mount Stephen Club (1880-1883) 1430-1440, rue Drummond	Classé en 1975
Maison Andreas-C.-F.-Finzel (1887) 2050, rue Jeanne-Mance Classée en 1975	
Façade des Appartements-Bishop Court (1904-1905) 1463, rue Bishop	Classée en 1976
Maison mère des Sœurs-Grises-de-Montréal (1869-1871) 1190-1200, rue Guy	Classée site historique en 1976 et dans un site historique classé en 1985
Monument National (1891-1894) 1166-1182, boulevard Saint-Laurent	Classé en 1976
Édifice Alexander-Cross (1869) 43-51, rue Saint-Jacques	Classé en 1976
Maison Charles-Sheppard (1) (vers 1890) 2074-2076, rue Jeanne-Mance	Classée en 1977
Maison Charles-Sheppard (2) (vers 1890) 2078, rue Jeanne-Mance	Classée en 1977
Maison Charles-Sheppard (4) (vers 1890) 2082, rue Jeanne-Mance	Classée en 1977
Maison Janvier-Arthur-Vaillancourt (2) (1888) 2058-2064, rue Jeanne-Mance	Classée en 1977
Église de la Mission-Catholique-Chinoise-du-Saint-Esprit (1834-1835) 205, rue De La Gauchetière Ouest	Classée en 1977
Maison mère de la Congrégation-de-Notre-Dame (1904-1908) 3040, rue Sherbrooke Ouest	Classée en 1977
Maison Walter-Marriage (1889) 2070-2072, rue Jeanne-Mance	Classée en 1977
Presbytère de la Mission-Catholique-Chinoise-du-Saint-Esprit (1840-1845) 205-211, rue De La Gauchetière Ouest	Classé en 1977
Prison des Patriotes-au-Pied-du-Courant (1832-1840) 2121-2145, rue Notre-Dame Est	Classée site historique en 1978
Monastère du Bon-Pasteur (1846-1903) 56-104, rue Sherbrooke Est	Classé en 1979
Entrepôt Buchanan (vers 1845) 777, rue de la Commune Ouest	Classé en 1980
Domaine des Messieurs-de-Saint-Sulpice 2065, rue Sherbrooke Ouest	Classé site historique en 1982
Basilique de Saint-Patrick (1843-1847) 454, boulevard René-Lévesque Ouest	Classée en 1985

Cour Édifice Unity (1912-1913) 454, rue De La Gauchetière Ouest	Classé en 1985
Vieux séminaire de Saint-Sulpice (1684-1687) 130, rue Notre-Dame Ouest	Classé en 1985 et dans un site historique classé en 1985
Club Universitaire de Montréal (1912-1913) 2047, rue Mansfield	Classé en 1986
Bibliothèque Saint-Sulpice (1912-1914) 1700-1706, rue Saint-Denis	Classée en 1988
Cathédrale Christ Church (1857-1860) 635, rue Sainte-Catherine Ouest	Classée en 1988
Édifice Joseph-Arthur-Godin (1914-1915) 2110, boulevard Saint-Laurent	Classé en 1990
Lieu de fondation de Montréal Le périmètre du site protégé est délimité à l'ouest par le secteur de la rue du Port et au sud par la rue de la Commune et il comprend la partie est de la place d'Youville et la Place Royale	Classé site historique et archéologique en 1999
Restaurant L'Île-de-France (1930-1931) 677, rue Sainte-Catherine Ouest	Classé en 2000
Édifice de la Canada Life (1894-1895) 275, rue Saint-Jacques	Classé en 2002
Maison John-Wilson-McConnell (1913-1926) 1475, avenue des Pins Ouest	Classée et dans un site historique classé en 2002
Gare Windsor (1887-1889) 1100, rue De La Gauchetière Ouest	Classée en 2009
Habitat 67 (1967) 2600, avenue Pierre-Dupuy	Classé en 2009 et cité en 2007
Maison David-Lewis (1867-1868) 3424, rue Simpson	Citée en 1988
Maisons en rangée William D.-Stroud (1889-1890) 1419 à 1441, rue Pierce	Citées en 1988
Maison Louis-Hippolyte-LaFontaine (1844-1846) 1395-1401, rue Overdale	Citée en 1988
Maison Arthur-Dubuc ou Canadian Club (1894) 434-438, rue Sherbrooke Est	Citée en 1989
Maison L'Archevêque (1841) 1643-1647, rue de La Visitation	Citée en 1989
Banque Toronto-Dominion (1927) 1401-1403, rue de Bleury	Citée en 1990
Édifice Blumenthal (1910-1911) 305-307, rue Sainte-Catherine Ouest	Cité en 1990
Théâtre Séville (1928) 2153-2159, rue Sainte-Catherine Ouest	Cité en 1990
Académie Michèle-Prévost (1969) 1517-1519, avenue des Pins Ouest	Dans un site historique classé (ND)
Monument de Saint-Joseph Rue Panet	Dans un site historique classé (ND)

Jardin du Gouverneur 280, rue Notre-Dame Ouest	Dans un monument historique classé en 1929	L'Ermitage 1931, rue Sherbrooke Ouest	Dans un site historique classé en 1982
Entrepôt Edward-William-Gray (1773) 437, rue Saint-Vincent	Dans un monument historique classé en 1969	Résidence des Petites Sœurs de la Sainte-Famille (1909) 1931, rue Sherbrooke Ouest	Dans un site historique classé en 1982
Collège de Montréal (1868-1871) 1931, rue Sherbrooke Ouest	Dans un site historique classé et dans une aire de protection classée en 1975	Maison mère de la congrégation des Petites Filles de Saint-Joseph (1910-1911) 1935-2065, rue Sherbrooke Ouest	Dans un site historique classé en 1982
École Saint-Pierre (1886-1887) 1212, rue Panet	Dans un site historique classé en 1977	Cour du Séminaire de Saint-Sulpice 116-130, rue Notre-Dame Ouest	Dans un site historique classé en 1985
Église de Saint-Pierre-Apôtre (1851-1853) 1201, rue de la Visitation	Dans un site historique classé en 1977	Jardin du Séminaire de Saint-Sulpice (1650) 116, rue Notre-Dame Ouest	Dans un site historique classé en 1985
Maîtrise Saint-Pierre (1868) 1212, rue Panet	Dans un site historique classé en 1977	214, place D'Youville (1911) 214, place D'Youville	Dans un site historique et archéologique classé en 1999
Sacristie de l'église Saint-Pierre-Apôtre 1160, rue Panet	Dans un site historique classé en 1977	Ancien édifice de la douane de Montréal (1836-1838) 150, rue Saint-Paul Ouest	Dans un site historique et archéologique classé en 1999
Presbytère de l'église Saint-Pierre-Apôtre (1854-1856) 1201, rue de la Visitation	Dans un site historique classé en 1977	Édifice William-W.-Ogilvie (1890) 224, place D'Youville	Dans un site historique et archéologique classé en 1999
Maison du Gouverneur (vers 1894) 2121-2145, rue Notre-Dame Est	Dans un site historique classé en 1978	Entrepôt Gillespie-Moffatt I (1831-1832) 131, rue du Port	Dans un site historique et archéologique classé en 1999
Prison Au-Pied-du-Courant (1832-1836) 2121-2145, rue Notre-Dame Est	Dans un site historique classé en 1978	Entrepôt Gillespie-Moffatt II (1831-1832) 217, rue de la Commune Ouest	Dans un site historique et archéologique classé en 1999
Domaine des Messieurs de Saint-Sulpice Entrepôts (1880) rue Sherbrooke Ouest	Dans un site historique classé en 1982	Entrepôt Pierre-Beaudry (1828) 110-114, rue De Callière	Dans un site historique et archéologique classé en 1999
Domaine des Messieurs de Saint-Sulpice Logements pour les employés 3576, chemin de la Côte-des-Neiges	Dans un site historique classé en 1982	Entrepôt Robert-Gillespie I (1841-1842) 211, rue de la Commune Ouest	Dans un site historique et archéologique classé en 1999
Domaine des Messieurs-de-Saint-Sulpice Chaufferie (1870) 1931, rue Sherbrooke Ouest	Dans un site historique classé en 1982	Entrepôt Robert-Gillespie II (1841-1842) 215-217, rue de la Commune Ouest	Dans un site historique et archéologique classé en 1999
Domaine des Messieurs-de-Saint-Sulpice Écurie (1880) 2121, rue Sherbrooke Ouest	Dans un site historique classé en 1982	Entrepôt Robert-Gillespie III (1841-1842) 217-221, rue de la Commune Ouest	Dans un site historique et archéologique classé en 1999
Domaine des Messieurs-de-Saint-Sulpice Garages (1880) 2121, rue Sherbrooke Ouest	Dans un site historique classé en 1982	Immeuble Saint-Arnaud-et-Clément (1894-1895) 204-206, place D'Youville	Dans un site historique et archéologique classé en 1999
Grand Séminaire de Montréal (1854-1857) 2065, rue Sherbrooke Ouest	Dans un site historique classé en 1982	Place de la Grande-Paix (1999) Place D'Youville	Dans un site historique et archéologique classé en 1999
		Place Royale Place Royale	Dans un site historique et archéologique classé en 1999
		Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal (1991-1992) 350, place Royale	Dans un site historique classé en 1999
		Tennis couvert (ND) 13, avenue Cedar	Dans un site historique classé en 2002

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

- COUVERTURE : *ARC-EN-CIEL*, de Philippe Allard et Justin Duchesneau, BASSIN DE L'ESPLANADE DE LA PLACE-DES-ARTS, J. Froment, juin 2009
- P. 4 : VUE DU CENTRE-VILLE DEPUIS L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL, J. Asselin, novembre 2010
- P. 6 : SALLE DE RÉUNION DU CPM, F. Pesant, octobre 2010
- P. 14 : PAGE COUVERTURE "ACTES DU COLLOQUE", I. Robida, octobre 2010
- P. 15 : PARTICIPANTS À LA TABLE RONDE, F. Pesant, octobre 2010
- P. 19 : PLACE VAUQUELIN, J. Froment, mai 2010
- P. 20 : CENTRE 7400, J. Froment, mai 2011
- P. 21 : ÉGLISE SAINT-ALPHONSE-D'YOUVILLE, J. Asselin, novembre 2010
- P. 22 : 1420, AVENUE DU MONT-ROYAL, J. Froment, mai 2011
- P. 23 : HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL, J. Froment, mai 2011
CHU SAINTE-JUSTINE, J. Froment, mai 2011
- P. 24 : 2-22, RUE SAINTE-CATHERINE EST, J. Froment, avril 2009
- P. 25 : CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES, J. Froment, juillet 2010
- P. 26 : ARSENAL DU FORT DE L'ÎLE-SAINTE-HÉLÈNE, source inconnue, fournie par l'arrondissement de Ville-Marie, 2009
RESTAURANT HÉLÈNE-DE-CHAMPLAIN, J. Froment, septembre 2010
- P. 27 : UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, CPM, mars 2009
MAISON HENRIETTE-MOREAU, Ville de Montréal, 2002
- P. 28 : THÉÂTRE SÉVILLE, source inconnue, fournie par l'arrondissement de Ville-Marie, 2008
- P. 29 : DÉPENDANCE DE LA MAISON JOSEPH-DAVID, source inconnue, fournie par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, 2010
- P. 30 : MUSÉE DES BEAUX-ARTS, J. Froment, mai 2011
ÉDICULE DU MÉTRO CHAMP-DE-MARS, source inconnue, fournie par l'arrondissement de Ville-Marie, 2010
- P. 31 : PAVILLON DU PARC LOUIS-HÉBERT, source inconnue, fournie par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, 2010
CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES, J. Froment, juillet 2010
- P. 32 : CENTRE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (CEPSUM), J. Froment, juillet 2010
- P. 33 : QUARTIER GÉNÉRAL DU SERVICE DES INCENDIES, J. Froment, mai 2011
ALLÉE DU CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES, ECOTERRITOIRE LES SOMMETS
ET LES FLANCS DU MONT-ROYAL, J. Froment, juillet 2010
- P. 34 : PARC LA FONTAINE, J. Froment, mai 2010
- P. 35 : RUE SAINTE-CATHERINE OUEST, J. Froment, juin 2009
- P. 36 : ATRIUM DE L'ÉDIFICE GASTON-MIRON, F. Pesant, octobre 2010
- P. 37 : PAYSAGE RIVERAIN DE L'ÎLE-BIZARD, J. Froment, juin 2010
- P. 38 : LAC AUX CASTORS, PARC DU MONT-ROYAL, J. Froment, mai 2010



CONSEIL
DU PATRIMOINE
DE MONTRÉAL

Édifice Gaston-Miron
1210, rue Sherbrooke Est,
Bureau 002
Montréal (Québec) H2L 1L9
Téléphone : 514 872-4055
Télécopieur : 514 872-2235
cpm@ville.montreal.qc.ca
ville.montreal.qc.ca/cpm

ISBN 978-2-7647-1000-5
Mai 2011

